



Corporate sustainability

Le présent rapport annuel constitue une édition unique, puisque la durabilité y est proposée pour la dernière fois dans une rubrique distincte. Les préparatifs d'une version totalement intégrée vont désormais bon train, car la durabilité transparaît à travers l'ensemble de nos activités. Plus que jamais.

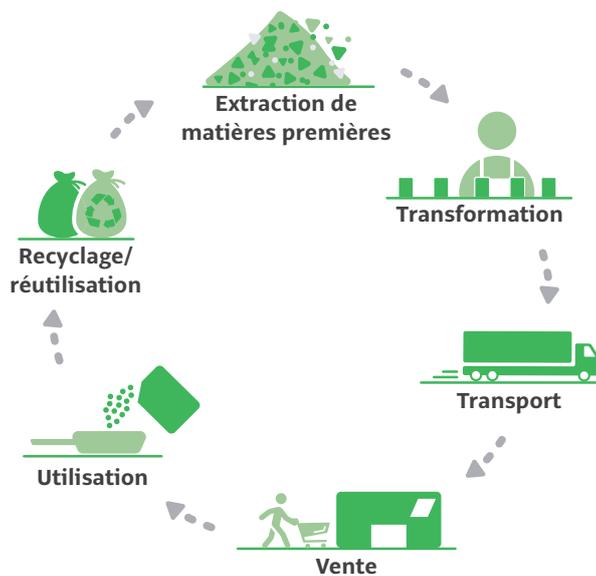
Les 27 **objectifs de développement durable** que nous avons lancés l'année passée, détaillent notre façon de procéder. À travers nos produits, nous aidons nos clients à vivre et à consommer en meilleure connaissance de cause. Nous nous appuyons sur une base scientifique solide et sur nos propres expériences pour informer et pousser à l'action.

Un vent nouveau souffle depuis quelque temps déjà. De par le monde, mais aussi au sein de notre entreprise. La façon dont nous nous concertons à propos des produits devient de plus en plus claire. Le présent rapport annuel se concentre sur 7 objectifs de développement durable portant sur nos **clients**, nos **processus** internes et notre empreinte sur notre **environnement**. Ainsi, nous œuvrons à la transition protéique et à la durabilisation des emballages de nos produits. Nous optimisons les processus de production, œuvrons à la réhabilitation des écosystèmes et réduisons nos émissions directes de gaz à effet de serre. Notre prochain rapport annuel s'attachera à rendre notre **stratégie en matière de durabilité** encore plus explicite.

Découvrez un plus vaste panel de nos réalisations durables sur www.colruytgroup.com.

Une chaîne de valeurs durable d'un bout à l'autre

En sa qualité de distributeur possédant ses propres départements de production, Colruyt Group exerce une influence sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et dispose par conséquent de nombreux leviers pour durabiliser ses activités. Nous misons sur l'innovation et la collaboration pour réduire sans cesse notre empreinte environnementale en nous appuyant autant que possible sur des méthodes scientifiques. Par ailleurs, notre position unique au sein de la chaîne d'approvisionnement nous permet de mettre nos partenaires en relation, de les inspirer et d'être l'un des vecteurs d'une évolution durable.



- **Extraction de matières premières.** En notre qualité de distributeur, nous tirons parti de notre élan économique pour encourager les pratiques positives sociales, environnementales et respectueuses du bien-être animal auprès des producteurs, des agriculteurs et des fournisseurs qui nous vendent leurs matières premières et autres produits.
- **Transformation.** Notre objectif consiste à réduire l'empreinte environnementale de nos produits tout en intensifiant notre incidence positive sur la société. Nous œuvrons par ailleurs à l'amélioration des valeurs nutritionnelles de nos produits de marques propres.
- **Transport.** Nous organisons notre transport de marchandises de la manière la plus sûre et la plus efficace qui soit, dans le respect de l'environnement et de tout ce qui nous entoure.
- **Vente.** Nous recherchons systématiquement la solution la plus durable pour la réfrigération de nos produits, la consommation énergétique de nos magasins, la mobilité de nos clients et de nos collaborateurs, etc.
- **Utilisation.** À travers le programme « Pas à pas », nous informons nos clients et les incitons à opérer des choix plus durables en connaissance de cause.
- **Recyclage/réutilisation.** En accord avec les principes de l'économie circulaire, nous entendons réutiliser, valoriser ou recycler dans la plus large mesure possible les flux résiduels de nos produits et de nos emballages.

7 thèmes matériels de durabilité et 6 ODD

En 2022, nous avons interrogé nos parties prenantes – internes et externes – sur divers thèmes de durabilité. Le résultat est une matrice qui rend compte du degré de matérialité de chaque sujet pour Colruyt Group. Les thèmes affichant la note la plus élevée sont les produits sains, la qualité et la sécurité des produits, les conditions de travail au sein de la filière, les émissions, la gestion de l'énergie, le sourcing responsable et le commerce durable et équitable. Ces sept thèmes matériels sont adossés aux objectifs de développement durable (ODD) correspondants, le cadre que nous avons choisi pour rendre compte de nos réalisations.

Topic	ODD
Produits sains	ODD 3 – Bonne santé et bien-être
Sécurité et qualité de la production	ODD 12 – Consommation et production responsables
Conditions de travail au sein de la filière	ODD 8 – Travail décent et croissance économique
Émissions	ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
Gestion de l'énergie	ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable
Sourcing responsable	ODD 12 – Consommation et production responsables
Commerce durable et équitable	ODD 2 – Faim « zéro » ODD 12 – Consommation et production responsables

En outre, nous rendons compte de l'**ODD 6 – Eau propre et assainissement** en raison de l'intérêt que nous lui portons dans le cadre de notre stratégie d'entreprise.

Naturellement, nous maintenons nos investissements dans les autres ODD également. Ainsi, nous voyons dans les objectifs de développement durable **Paix, justice et institutions efficaces (ODD 16)** et **Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17)** autant de leviers qui nous permettront de réaliser tous les autres ODD. Nous œuvrons en étroite collaboration avec nos partenaires et fournisseurs, dans le respect mutuel et sur la foi du dialogue et de la confiance.



Matrice de matérialité

Notre matrice de matérialité est la représentation visuelle de trois dimensions.

• **Première dimension** (l'axe des ordonnées y) : sur la base des cadres internationaux (GRI, SASB, ODD) et de notre propre stratégie de durabilité, nous avons retenu 21 sujets sur lesquels notre entreprise peut faire la différence. Nous avons demandé à 355 parties prenantes de nous faire part de leurs thèmes prioritaires. Ces résultats figurent sur l'axe vertical.

• **Deuxième dimension** (l'axe des abscisses x) : l'incidence de Colruyt Group sur l'environnement et la société. À la lumière des données fournies par des sources agréées telles que SASB, MSCI et GRI, nous avons passé au crible les risques et les opportunités dans le secteur de la distribution. Ces résultats figurent sur l'axe horizontal.

• **Troisième dimension** (la taille des sphères) : les conséquences financières de ces thèmes sur Colruyt Group. À travers cette dimension, nous répondons au principe de la double matérialité : nous mesurons à la fois les effets produits par notre entreprise et les effets produits sur notre entreprise.



- | | | |
|--|---|---|
| 1 Produits sains | 8 Sécurité, santé et bien-être chez Colruyt Group | 15 Sourçage responsable |
| 2 Qualité et sécurité des produits | 9 Bien-être animal | 16 Gestion des déchets |
| 3 Transparence en matière de produits et pratiques commerciales responsables | 10 Émissions | 17 Commerce durable et équitable |
| 4 Développement et formation | 11 Biodiversité | 18 Transport durable |
| 5 Implication locale | 12 Gestion de l'énergie | 19 Gestion de l'eau |
| 6 Diversité et inclusivité | 13 Pertes alimentaires | 20 Sécurité des données et vie privée du client |
| 7 Conditions de travail au sein de la filière | 14 Emballages durables | 21 Bonne gouvernance |

Rapport de durabilité

Pour le compte rendu d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité, nous renvoyons à l'article 96, § 4 ou 119, § 2 du Code des sociétés, instauré par la loi belge du 03/09/2017 transposant la directive européenne 2014/95/EU.

Davantage de récits durables

Rendez-vous sur www.colruytgroup.com et découvrez nos réalisations durables à travers les yeux de nos collègues et partenaires passionnés.





ODD 2

Procurer une alimentation saine et équilibrée à chacun, en particulier aux personnes en situation (financièrement) précaire, tel est notre objectif. Pour y parvenir, nous nous appuyons non seulement sur l'assortiment de nos magasins, mais aussi sur les dons alimentaires aux organisations sociales et sur un projet en faveur des familles et des enfants socialement vulnérables.

Afin de garantir la sécurité alimentaire, nous œuvrons directement avec des agriculteurs belges. Nous articulons nos efforts conjoints autour de méthodes agricoles durables, de produits novateurs et d'accords en matière de qualité et de volume.

Le récapitulatif de tous nos indicateurs de durabilité se trouve aux pages 120 et suivantes.

1. Une alimentation accessible à tous ?

En notre qualité de détaillant de produits alimentaires, nous avons pris sur les interactions physiques et numériques quotidiennes avec nos clients. Tels sont les leviers que nous entendons contribuer à actionner en faveur des groupes cibles les plus vulnérables de la société. Ainsi, nous avons notamment l'ambition de mettre à la disposition de chacun une alimentation saine et équilibrée en investissant dans un assortiment de qualité et abordable, dans la sensibilisation et dans une infrastructure adaptée.

Dons alimentaires aux organisations sociales

En 2023, nous avons vendu 97,2% de nos aliments frais. Nous avons recherché des débouchés utiles pour les denrées alimentaires non vendues. Ainsi, nous avons cédé **7.863 tonnes d'excédents alimentaires** à diverses organisations sociales belges, telles que les Banques Alimentaires et Foodsavers. Les organisations se voient remettre directement les produits dans 386 magasins Bio-Planet, Colruyt, Okay et Cru, ou les retirent dans les centres de distribution et les centres de préparation Collect&Go.



Dons alimentaires à diverses organisations sociales en Belgique (tonnes)



À table pour 1-2-3 euros

Aider les familles financièrement dans le besoin à préparer chaque jour un repas équilibré, savoureux et bon marché, telle est la vocation du projet « À table pour 1-2-3 euros », un partenariat conclu entre Colruyt Meilleurs Prix, diverses instances sociales et les autorités locales. Les familles qui s'inscrivent reçoivent **toutes les deux semaines un livre de recettes** comprenant six recettes faciles et adaptées aux enfants, ainsi que les listes des courses correspondantes. Chaque recette coûte 1, 2 ou 3 euros maximum par portion. Depuis 2016, **9.400 familles** dans **280 localités** ont déjà pris part au projet.



2. Partenariats avec les agriculteurs belges

Afin de garantir la production durable de denrées alimentaires, nous œuvrons en étroite collaboration avec différents partenaires du secteur agroalimentaire belge à travers divers projets de filière et d'innovation. Notre objectif consiste à combiner notre expertise avec celle des agriculteurs et d'autres acteurs importants de la filière, comme les abattoirs et les laiteries. Nous recherchons le respect mutuel, une implication sincère et un esprit d'entreprendre communicatif. À travers notre collaboration à long terme, nous offrons aux agriculteurs plus de sécurité grâce à des accords clairs et transparents. Nous apprenons sans cesse les uns des autres et nous concertons régulièrement avec nos partenaires pour évoluer de concert sur le plan des produits novateurs et de la durabilisation.



Poursuivre les partenariats solides

- Grâce à une collaboration intense avec **17 éleveurs de poulets** et 3 partenaires de filière, nous sommes en mesure de proposer en permanence un vaste assortiment de poulets bien-être dans nos magasins Colruyt. Voilà comment nous entendons améliorer le bien-être du poulet standard sur le marché belge. Chaque partenaire de la filière se voit correctement rétribué en contrepartie de la valeur ajoutée ainsi délivrée.
- Colruyt, Okay et Spar proposent à leurs clients 13 produits laitiers issus de notre partenariat conclu avec l'entreprise laitière belge Inex et plus de **300 éleveurs de vaches laitières**. Les éleveurs obtiennent durant cinq ans un prix stable pour leur lait. En 2023, ces derniers ont écoulé près de 30% de leur lait dans le cadre de ce partenariat, contre 18,8% en 2019.
- Pour une partie de leurs légumes biologiques, Bio-Planet, Colruyt et Okay œuvrent en collaboration avec l'ASBL **De Lochting**, à la fois **entreprise de travail adapté et ferme bio**, établie à Roulers. Ensemble, nous avons pris ces trois dernières années plusieurs initiatives visant à réduire les pertes alimentaires en calquant au plus près les quantités produites sur les quantités commandées.
- Pour 35% de leur viande de bœuf, Colruyt et Okay collaborent avec **185 éleveurs de bovins** affiliés aux organisations de producteurs Vlaams Hoevevriend, En direct de mon élevage et Les Saveurs d'Ardenne.
- **3 fruiticulteurs belges** cultivent en exclusivité pour Colruyt Group les **variétés de pommes Magic Star et Coryphée**. Afin de les appuyer dans la mise en place d'une culture rentable, nous proposons aux cultivateurs une garantie de débouché et un prix correct. Les pommes jugées invendables sont transformées par nos soins en jus, cake ou chips.
- Avec le concours de **17 cultivateurs de pommes de terre belges**, nous sélectionnons des variétés bien adaptées à nos divers types de sol afin de prolonger la saison des pommes de terre belges.
- Nous nous sommes associés avec **7 agriculteurs bio**, la minoterie Molens van Oudenaarde, la boulangerie Atelier du Pain et la boulangerie De Trog pour produire du blé panifiable bio de qualité supérieure. Nous transformons ce blé en quatre sortes de pain au levain, commercialisées chez Bio-Planet.
- Afin de proposer à tout moment de la viande de porc biologique belge chez Bio-Planet et Colruyt, nous collaborons directement avec **6 éleveurs de porcs bio**.

Cultures belges novatrices

En qualité d'entreprise belge, Colruyt Group entend proposer un vaste assortiment composé d'un maximum de produits belges. En partenariat avec quelques agriculteurs, nous recherchons une méthode qui nous permette d'introduire ou de réintroduire certaines variétés de fruits en Belgique. Ainsi, des melons charentais belges étaient proposés dans les magasins Colruyt, Okay et Spar entre le début du mois de juin et la fin août 2023. Ces melons belges sont cueillis mûrs et parcourent moins de kilomètres alimentaires que leur variante française. Un substrat, l'utilisation d'eau recyclée et la production d'énergie verte ont également été expérimentés pendant la culture de ce fruit. Par ailleurs, nous apportons notre appui à divers projets de recherche pour la culture de **légumineuses**, de **soja** et de **quinoa** belges en plus grande quantité.





ODD 3

Un esprit sain dans un corps sain, tel est l'objectif visé par Colruyt Group dans son approche santé. En tant que détaillant, nous entendons faire positivement la différence pour la santé et le bien-être de nos clients et de nos collaborateurs. Dans ce contexte, nous adoptons une approche sous un angle large (bien-être corporel, mental et social) et misons sur la santé préventive.

Nous entendons contribuer à augmenter la prise de conscience collective autour de la santé et faciliter l'accès à la consommation responsable. Notre démarche porte sur les produits et les services, mais aussi sur les conseils, l'encadrement et la formation, le numérique et le physique se renforçant mutuellement.

Afin d'appuyer notre approche préventive en matière de santé, nous travaillons sur un assortiment large et accessible à l'aide de nos marques et enseignes. Si nous lançons diverses initiatives en matière d'alimentation, nous nous investissons aussi sur d'autres plans : la (para)pharmacie avec la pharmacie en ligne Newpharma, l'exercice physique avec la chaîne de clubs de fitness Jims et le spécialiste du vélo Bike Republic, l'encadrement avec la plateforme santé Yoboo et la formation avec Colruyt Group Academy.

Le récapitulatif de tous nos indicateurs de durabilité se trouve aux pages 120 et suivantes.

1. Offre alimentaire équilibrée

Nous proposons à nos clients un assortiment équilibré de produits. Dans nos dépliants comme en ligne, nous publions des recettes qui font la part belle à un régime alimentaire équilibré.

Assortiment plus sain

Avec l'appui de nos fournisseurs et de nos départements de production, nous avons amélioré la composition et la valeur nutritionnelles d'une multitude de produits de marques propres, dans l'ensemble des catégories. Cette démarche a débouché en 2023 sur 258 produits améliorés, représentant :

- 252 tonnes de sucre en moins
- 20 tonnes de sel en moins
- 90 tonnes de fibres ajoutées
- 215 tonnes de matières grasses en moins
- 80 tonnes d'acides gras saturés en moins



33 produits Boni se sont vu attribuer un meilleur Nutri-Score.

Moins de sucre dans les céréales pour petit-déjeuner Boni

Nous avons réduit la teneur en sucre dans neuf de nos onze références de céréales pour petit-déjeuner Boni Selection pour enfants et adultes. Cette démarche représente une diminution de la consommation annuelle de sucre de 84,6 tonnes. En concertation avec des nutritionnistes, des concepteurs de produits et les fournisseurs, nous avons modifié nos recettes sans remplacer le sucre par des édulcorants. Ainsi, nous laissons nos clients s'habituer à une saveur moins sucrée, jugée tout aussi agréable dans les tests gustatifs.



2. Guide des consommateurs pour un mode de vie plus équilibré

Nous guidons nos clients sur la voie d'un mode de vie plus sain par l'information, l'inspiration et l'accompagnement. La collaboration et l'acquisition de connaissances sont essentielles pour y parvenir. Pour acquérir ces connaissances, nous partons autant que possible d'une assise scientifique qui reprend nos propres données, mais qui est aussi le fruit de collaborations avec des spécialistes, des prestataires de soins de santé et des fournisseurs dans ce domaine.

Aide aux personnes (pré)diabétiques de type 2

En étroite collaboration avec Bio-Planet, Colruyt Group Academy, la chaîne de fitness Jims et la plateforme santé Yoboo, nous avons lancé diverses initiatives pour aider les personnes atteintes du (pré)diabète de type 2 sur la voie d'un mode de vie plus sain. Nous avons joint nos efforts à ceux de la Diabetes Liga et de l'Association du diabète pour développer un site web reprenant clairement des produits et des recettes, ainsi qu'une formation en ligne sur le rôle du mode de vie dans la prévention et le traitement du diabète de type 2. L'importance de l'alimentation, de l'exercice physique, du sommeil et du stress y est abordée. Les clients ont aussi pu prendre part à des visites guidées dans les magasins Bio-Planet.



3. Environnement de travail sain et sûr

En notre qualité d'employeur, nous entendons créer pour nos collaborateurs un environnement de travail sain et sûr dans lequel une attention toute particulière est accordée au bien-être mental et social, ainsi qu'à un juste équilibre entre travail et vie privée afin que nos collaborateurs puissent se sentir bien dans leur peau.



Bien-être physique

- Outre nos formations complètes de secourisme (PSCA), nous proposons chez Colruyt Meilleurs Prix un cours consacré aux **techniques de réanimation**. Ainsi, les collaborateurs sont en mesure d'intervenir jusqu'à l'arrivée des secours dans le cas où une personne se retrouverait dans une situation critique dans le magasin ou sur le parking. En 2023, ce cours a été suivi par **253 collaborateurs** issus de 127 magasins différents.
- Nous poursuivons l'objectif de zéro accident du travail à travers l'analyse des risques et la prévention. Et nous voyons nos efforts récompensés. En 2023, **885 accidents du travail** étaient à déplorer, représentant, par rapport à l'année précédente, une diminution de 31 accidents du travail.
- Tous les magasins de Colruyt Meilleurs Prix ont remplacé leurs **échelles** par une solution plus sûre et plus ergonomique pour la mise en rayon de produits : le modèle UP.
- Jims a lancé un projet pilote visant à apprendre aux collaborateurs logistiques à pratiquer sur leur lieu de travail des exercices d'échauffement et des **techniques ergonomiques de soulèvement de charges** afin d'éviter blessures et accidents.
- Les collaborateurs de Colruyt Group bénéficient d'une **réduction de 30% sur un abonnement de fitness** chez Jims. Pendant l'été, Jims organise également des formations intensives gratuites dans notre siège à Hal.
- Chaque automne, les collaborateurs peuvent s'inscrire **gratuitement à la campagne de vaccination antigrippale**. En 2023, 3.006 collaborateurs se sont fait vacciner sur le lieu de travail.

Bien-être mental

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme consacré aux **comportements indésirables et abusifs**. En 2023, nous avons organisé **133 sessions** à l'attention de 1.598 collaborateurs, 50 de plus que l'année précédente. Une attention toute particulière était accordée à la **sensibilisation**. En favorisant le dialogue entre collaborateurs, nous entendons créer l'ouverture qui permettra d'exprimer des limites.
- **Le Relais** accompagne les collaborateurs qui éprouvent des difficultés dans leur vie personnelle ou familiale. Ce service neutre ne procure aucun soutien psychologique, mais offre une oreille attentive aux collaborateurs et les aiguille le cas échéant vers une assistance professionnelle externe.
- Durant le dernier exercice, Le Relais a pris contact avec **3.553 collaborateurs absents de longue durée** indépendamment du parcours légal de réintégration.
- Les **personnes de confiance** viennent en aide aux collaborateurs en proie à des difficultés au travail, comme les conflits, le stress ou le harcèlement.
- Notre **équipe de soutien aux événements traumatisants** assure la prise en charge de première ligne en cas d'événement traumatisant survenu au travail, comme un accident, un braquage ou un décès.
- Notre groupe propose un catalogue de formations bien achalandé et consacré à la **croissance personnelle** de nos collaborateurs, et s'investit donc pleinement en la matière. Des informations plus détaillées sur ce catalogue sont disponibles à la page 104.

Bien-être social

- 62,9% des collaborateurs ont adhéré volontairement à notre Fonds de solidarité, notre fonds social qui intervient notamment en cas de maladie de longue durée. Le fonds a versé EUR 1.230.119 l'année passée.
- En 2023, nous avons organisé la quatrième édition de CaraRock, notre **propre « festival du rock »** pour permettre à plusieurs formations composées d'un ou de plusieurs collaborateur(s) de se produire sur scène et pour favoriser la cohésion entre les collègues issus des quatre coins de l'entreprise.





ODD 6

L'eau est une matière première indispensable à l'humain comme à la nature. Il est donc capital de l'utiliser avec parcimonie.

Nous appliquons les principes de la gestion circulaire de l'eau dans le cadre de nos activités. Avant toute chose, nous misons sur la prévention et la réduction de la consommation d'eau. Tant que la qualité de l'eau peut être garantie, nous optons pour la réutilisation des eaux usées et de l'eau de pluie, après épuration éventuelle. Nous reconstituons les réserves d'eau par infiltration de l'eau de pluie dans la nappe phréatique. L'évacuation de l'eau dans les égouts n'intervient qu'en dernier recours.

Nous avons également pour objectif de ne générer aucune pollution ni pénurie d'eau injustifiée dans les pays d'origine lors de la fabrication de nos produits.

Le récapitulatif de tous nos indicateurs de durabilité se trouve aux pages 120 et suivantes.

1. Consommation d'eau circulaire

En 2023, nos principales activités en Belgique ont engendré la consommation de 620.769 m³ d'eau. En misant dans la plus large mesure possible sur la réutilisation de l'eau de pluie et des eaux usées, nous avons réduit notre dépendance à l'eau de ville et à l'eau de puits à 59,4%.

>> D'ici 2030, **50%** de notre consommation totale d'eau en Belgique (en dehors de l'eau potable destinée à la vente) proviendra de l'eau de pluie et des eaux usées.



Afin d'atteindre cet objectif, nous optimiserons la station d'épuration des eaux dans notre centre de distribution de Dassenveld et la raccorderons à notre siège sur le site de Wilgenveld. La station d'épuration des eaux de notre site de Stroppen sera agrandie.



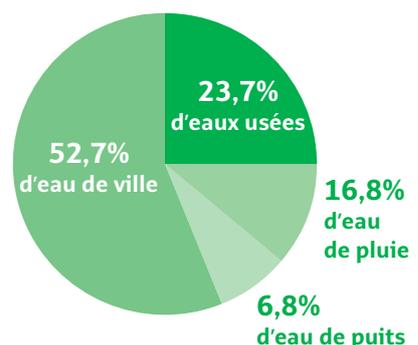
Gestion raisonnée de l'eau

En délaissant dans une mesure croissante l'eau de ville au profit de l'eau de pluie, nous continuons de limiter notre empreinte hydrique. Notre projet « **Équilibre hydrique** » nous permet **d'utiliser intelligemment les données** de consommation de chaque type d'eau, du volume d'eau présent dans nos citernes et réservoirs, des précipitations, etc. Les relevés de l'ensemble des compteurs d'eau apparaissent dans un **tableau synoptique**. Au besoin, nous installons des compteurs supplémentaires pour collecter un surcroît de données.

(Ré)utilisation de l'eau de pluie

- Mise en service à la fin de l'année 2021, la nouvelle **station d'épuration des eaux** de Hal dessert trois sites : le centre de distribution de Dassenveld, le site d'Elbeek et le siège central de Wilgenveld. L'installation a transformé **33.848 m³ d'eau en eau potable** sur toute l'année 2023.
- La capacité du **bassin** de récupération d'eau de pluie de notre centre de distribution de Dassenveld s'élève à **9.500 m³**.
- En 2023, nous avons produit **113.559 m³ d'eau potable à partir d'eaux usées** provenant de notre société de transformation de la viande Fine Food Meat, soit une récupération d'eau de 50,7%.

Provenance de notre eau



2. Conservation et protection des réserves d'eau

Maintenir les plus grands volumes d'eau dans le circuit hydrique naturel et en dehors des égouts, tel est notre objectif. Nous nous attachons à réduire à son strict minimum notre incidence sur les eaux de surface et les eaux souterraines.

- Afin de laisser **l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol**, nous dotons nos sites de revêtements de surface perméables, de bassins de drainage, ainsi que de puits et de fossés d'infiltration.
- Dans le cas où le sous-sol ne permet pas l'infiltration, nous **stockons** l'eau de pluie sur nos terrains durant les fortes averses en vue d'une évacuation ultérieure régulée.
- Les **toitures végétales** de nos bâtiments nous permettent de retenir et de laisser s'évaporer une partie de l'eau de pluie tombée sur les toits.
- Dans les **zones de captage** où nous puisons de l'eau pour la production d'eau potable, nous gérons les eaux souterraines avec le plus grand soin.
- Naturellement, nous respectons également toutes les **normes de déversement des eaux usées**.



3. Réduction de l'empreinte hydrique de notre assortiment

L'eau fait partie intégrante du processus de fabrication des produits commercialisés par nos soins. Afin de garantir la disponibilité et la qualité de l'eau aux quatre coins du monde et, à plus forte raison, dans les zones à risque, nous nous employons à réduire l'empreinte hydrique de nos produits et services. Avec le concours de nos producteurs et de nos partenaires, nous mettons tout en œuvre pour éviter que nos activités ne pèsent à outrance sur la capacité naturelle des bassins hydrographiques locaux.

Consommation d'eau de la production de fruits et légumes

Colruyt Group prend part à l'initiative **SIFAV (Sustainability Initiative Fruit and Vegetables)**. L'un des objectifs de cette initiative consiste à garantir une consommation durable de l'eau dans la filière d'approvisionnement de fruits et légumes.

- La première étape a été de dresser le **bilan du risque hydrique** dans notre chaîne de valeurs. 41% de notre volume de fruits et légumes frais provient de pays présentant un risque hydrique élevé (les pays à haut risque hydrique selon le Water Risk Filter du WWF).
- D'ici 2025, nous entendons instaurer des **audits indépendants** ou des **normes hydriques*** pour 70% du volume de fruits et légumes provenant de pays à haut risque hydrique.

* Selon les normes *Basket of Good Water Management* établies par l'initiative SIFAV.

» D'ici 2025, **70%** de nos fruits et légumes frais provenant de régions à haut risque hydrique répondront à une norme hydrique.



Gestion de l'eau dans nos activités agricoles

Nos propres activités agricoles font également la part belle à la gestion de l'eau. Nous prenons des initiatives ciblées favorisant la gestion raisonnée de nos réserves d'eau. Ainsi, un bassin de rétention de 10.000 m³ et 4 étangs de 6.500 m³ au total ont été mis en service en 2023 dans notre **exploitation maraîchère biologique Het Zilverleen** à Alveringem. Cette **réserve d'eau disponible en permanence** permet d'atténuer les effets des périodes de sécheresse prolongée sur la culture des légumes et des légumes biologiques.



ODD 7

La politique énergétique du groupe consiste à éviter et à réduire sa consommation. Par ailleurs, nous optons délibérément pour des solutions de substitution durables, telles que l'électricité renouvelable (produite à partir d'éoliennes et de panneaux solaires) ou l'hydrogène vert comme vecteur énergétique.

Centré autour des principales sources de consommation que sont le chauffage, la réfrigération, l'éclairage et la mobilité, notre plan contribue à la diminution de nos émissions de CO₂.

Le récapitulatif de tous nos indicateurs de durabilité se trouve aux pages 120 et suivantes.

Éviter et réduire la consommation d'énergie

À travers notre plan de réduction de la consommation énergétique, nous entendons réduire d'ici 2030 la consommation d'énergie de nos activités en Belgique et au Luxembourg de 20% par rapport à l'année de référence 2009, proportionnellement au chiffre d'affaires. Des informations plus détaillées sur nos mesures de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, sont disponibles à la page 114.

>> D'ici 2030, nous consommerons **20%** d'énergie de moins en Belgique et au Luxembourg qu'en 2009 par rapport à notre chiffre d'affaires.



Sensibilisation

Grâce à nos campagnes de sensibilisation à la gestion intelligente de l'énergie, nos collaborateurs prennent conscience qu'ils ont eux aussi un rôle à jouer dans la réduction de la consommation d'énergie à travers leurs actions. Dans ce cadre, nous nous focalisons sur les gestes simples qui font la différence, comme la fermeture des portes, le dégivrage des surgélateurs et l'extinction des lumières.

Bâtiments à haute efficacité énergétique

Depuis plus de dix ans, nous construisons uniquement des magasins basse énergie, qui se distinguent par la qualité de leur isolation et de leur étanchéité à l'air, mais aussi par leurs techniques de réfrigération peu énergivores (comme les espaces réfrigérés et les surgélateurs-coffres), leurs systèmes de récupération de chaleur et leur éclairage LED. En résumé, leur consommation d'énergie est particulièrement basse. Dans l'intervalle, nous avons construit 156 magasins basse énergie et procédé à la rénovation énergétique de 123 magasins. Il en va de même pour nos centres de distribution, bureaux centraux et autres sites de production.

- À Ollignies, notre nouveau centre de distribution a été mis en service début 2024 et se démarque par l'optimisation de l'efficacité énergétique. Les **portes rapides** dans un sas distinct devant la zone de réception permettent de limiter la différence de température entre la réception et l'entrepôt. Et les **détecteurs de mouvement** n'actionnent l'éclairage LED qu'en cas d'activité.
- Les portes coupe-feu de notre siège de Hal ont des **alarmes magnétiques**. Elles se ferment automatiquement pour limiter le flux d'air et ainsi éviter les pertes d'énergie.

Le nouveau bâtiment de notre département de production **Fine Food Cheese** sera mis en service à Hal début 2025. Là aussi, les

mesures d'économie d'énergie seront légion :

- **Chauffage.** Le chauffage du nouveau bâtiment de production reposera intégralement sur la récupération d'énergie du système de réfrigération (basse température). Pour la production d'eau chaude sanitaire (haute température), une pompe à chaleur thermodynamique se chargera d'élever la chaleur récupérée.
- **Réfrigération.** La réfrigération est assurée par des refroidisseurs au propane pilotés par nos soins au moyen de compresseurs à vitesse contrôlée.
- **Ventilation.** La température est régulée en partie grâce à la récupération d'air froid dans les ateliers et d'air chaud dans les bureaux et les vestiaires. Des relevés du taux de CO₂ présent dans les bureaux nous permettent de réguler la ventilation avec une grande précision.
- **Régulation de la température.** Un pare-soleil automatique utilise la chaleur solaire en hiver et maintient la chaleur à l'extérieur en été.



Utilisation intelligente de l'énergie

Nous sommes convaincus que les sources de consommation d'énergie peuvent, parallèlement aux installations de production, jouer un rôle capital dans l'équilibrage de la **charge du réseau de distribution public**. Afin d'anticiper l'augmentation des pics de demande d'énergie renouvelable, nous mettons sur pied un projet pilote **BESS (Battery Energy Storage Systems)** dans nos bâtiments centraux. L'électricité produite de manière durable est stockée dans une batterie ~2MW/2MWh, puis libérée lorsque la consommation électrique est élevée ou lorsque la fourniture d'énergie renouvelable ne suffit pas à compenser la consommation. Voilà comment nous parvenons à décaler dans la plus large mesure possible notre consommation énergétique aux moments où la production d'électricité verte est élevée.

>> D'ici 2030, **60%** de notre consommation énergétique totale proviendra de sources d'énergie non fossile.



Production et utilisation d'énergie renouvelable

Nous maintenons nos efforts visant à accroître la part d'énergie renouvelable, notamment par le verdissement de notre parc automobile et le recours à des énergies non fossiles dans nos installations de chauffage. **L'électricité que nous consommons est renouvelable à 99%.**

- Utilisation et sourçage d'électricité renouvelable : **278.917 MWh**
- Production d'électricité solaire par Colruyt Group : **18.175 MWh**





ODD 8

Nous entreprenons d'une manière à la fois inclusive et humaine, sur la foi de l'intégrité, de la confiance et du respect des droits de chacun. Un travail digne, un environnement de travail stimulant et des conditions de travail appropriées, pour nos collaborateurs comme chez nos producteurs, fournisseurs et partenaires, constituent les maîtres-mots.

Colruyt Group est une organisation tournée vers le développement, qui accorde une grande importance à l'évolution conjointe et permanente des individus, de l'entreprise et de la société. À travers un vaste éventail de formations, nous proposons à nos collaborateurs de multiples possibilités de développer leurs compétences personnelles et professionnelles. Jeunes et moins jeunes trouveront chez Colruyt Group Academy divers ateliers, conférences et webinaires. Et à travers Collibri Foundation, nous investissons dans la formation des jeunes en Belgique et à l'étranger.

Le récapitulatif de tous nos indicateurs de durabilité se trouve aux pages 120 et suivantes.

1. Emploi chez Colruyt Group

Nous optons résolument pour un travail digne et un emploi durable, qui permettent à chaque collaborateur d'apporter une contribution positive. En façonnant un contexte professionnel sain et sûr, où chacun peut devenir la meilleure version de lui-même, nous entendons nouer une relation à long terme avec chacun de nos collaborateurs.

Effectifs durables

Afin de pouvoir exécuter avec succès la stratégie de l'entreprise et conserver sa compétitivité, l'**expérience**, la **motivation** et les **aptitudes de collaborateurs compétents** revêtent une importance capitale. Recruter et conserver les travailleurs adéquats constitue un défi majeur, à plus forte raison sur un marché de l'emploi difficile. Aussi, nous proposons notamment des formations à l'attention de profils spécifiques, répartissons du travail entre départements et services d'appui, et investissons dans la rétention. Nous faisons également la part belle au développement de carrière et à un juste équilibre entre travail et vie privée.

Nombre de collaborateurs en ÉTP
(équivalents temps plein)

	Exercice 2022/23	Exercice 2023/24	Évolution emploi
Belgique	28.332	29.295	+963
Grand-Duché de Luxembourg	157	177	+20
France	2.369	2.622	+253
Autres pays	677	743	+66
Total Colruyt Group	31.535	32.837	+1.302

Lieu de travail inclusif où chacun a sa place

Colruyt Group entend se profiler comme une **organisation inclusive**, ouverte à toutes et à tous, à l'écoute et permettant à chaque individu d'être lui-même. L'inclusivité est indispensable à l'enrichissement de la **diversité**. Nous apprécions le fait que chaque individu représente la somme de ses caractéristiques uniques, telles que l'âge, la langue, l'ethnicité, le genre, les convictions, la croyance religieuse, les préférences sexuelles ou encore le handicap mental ou physique. En tant qu'entreprise, nous entendons abattre un maximum de barrières et **veiller à un soutien mutuel, sans discrimination ni racisme**. Nous sommes convaincus que le savant mélange hétéroclite de talents, compétences, personnalités et expériences de nos collaborateurs constitue le terreau fertile dans lequel nous créons ensemble une valeur ajoutée.

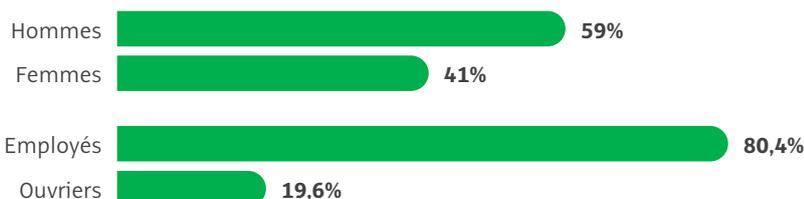
» D'ici 2030, **tous nos processus** portant sur les collaborateurs seront inclusifs.

- Colruyt Group compte **100 nationalités**.
- D'une durée de deux jours, la formation « **Communication interculturelle** » permet aux collaborateurs de concilier les valeurs et les normes de diverses cultures. Ils y découvrent toute l'importance du contexte culturel pour une bonne communication, sur le lieu de travail et en dehors.
- Nous testons un logiciel qui analyse les textes de nos offres d'emploi, les simplifie au besoin et formule des suggestions visant à supprimer tout stéréotype de genre. Nous utilisons dans nos offres d'emploi le langage le plus neutre et le plus inclusif possible, afin qu'elles restent en phase avec nos valeurs.
- Début 2024, la ministre Gwendolyn Rutten et l'agence flamande pour l'intégration ont effectué une visite chez Colruyt Group.

L'objectif ? Puiser de l'inspiration pour un « **plan turbo** » visant à aider les nouveaux arrivants à trouver du travail plus rapidement. L'année dernière, 880 travailleurs ont suivi des cours de langue, soit un investissement de EUR 1,2 million d'euros.

- Nous avons apporté notre soutien au projet **Sterk Vrouwenwerk**, qui milite en faveur du droit au travail des femmes en situation de pauvreté. Grâce à cette initiative, nous avons obtenu une meilleure compréhension des obstacles structurels à l'emploi qui se dressent devant les personnes évoluant dans une situation vulnérable. Le 28 mars 2023, nous avons également appuyé l'événement **Women in Data**, consacré aux amatrices de technologies.

Composition démographique des effectifs



Année	Moins de 20 ans	Entre 20 et 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	Entre 50 et 60 ans	Plus de 60 ans
2022/23	0,7%	17,8%	28,6%	25%	23,3%	4,6%
2023/24	0,6%	17,1%	28%	25,1%	24%	5,2%

Plus qu'une simple rémunération

Nos collaborateurs peuvent compter sur une **enveloppe salariale conforme au marché**. Par ailleurs, nous nous attachons à les mettre en position de récolter les fruits de la croissance de l'entreprise. Depuis 1987, nos collaborateurs peuvent acquérir des parts de la SA États Fr. Colruyt en souscrivant à l'augmentation de capital annuelle à des conditions avantageuses. Les augmentations de capital sont proposées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée générale extraordinaire. Les actions restent bloquées pendant cinq ans. En 2023, 1.490 collaborateurs ont souscrit à 271.202 actions, **apportant ensemble un capital de EUR 8,8 millions**.

Participation bénéficiaire

Depuis les années 90, Colruyt Group octroie une **participation bénéficiaire** à l'ensemble des collaborateurs en Belgique – dans la mesure où les résultats financiers le permettent – en reconnaissance de leur engagement. Les travailleurs employés en France sont soumis à un régime distinct conforme à la législation française.

Pour l'exercice 2023/24, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, la participation bénéficiaire totale s'élève à EUR 25,21 millions et sera répartie comme suit : une participation aux bénéfices de EUR 2,86 millions en espèces en vertu de la loi du 22 mai 2001

relative à la participation des travailleurs au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les travailleurs, ainsi qu'un montant de EUR 22,35 millions en vertu des CCT 90 et 90bis concernant les avantages non récurrents liés aux résultats.

Depuis l'exercice 2001/02, Colruyt Group a octroyé à ses collaborateurs une participation bénéficiaire de plus de EUR 480 millions. Par ailleurs, nous payons chaque année des primes aux cadres supérieurs et intermédiaires sur la base du bénéfice du groupe. Ces primes de bénéfice s'élèvent à EUR 16,1 millions brut pour l'exercice 2023/24.

Exercice 2023/24

- Participation aux bénéfices (en millions EUR)..... 2,86
- Avantage non récurrent lié aux résultats (en millions EUR) 22,35
- **Montant total de la participation aux bénéfices (en millions EUR)..... 25,21**
- Nombre de collaborateurs éligibles..... 25.413

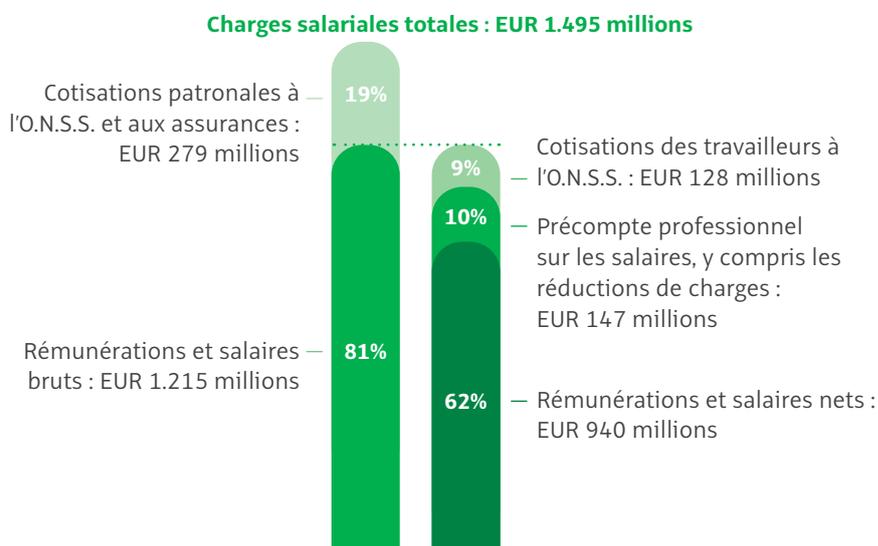
Les rémunérations mentionnées sont les montants bruts qui font encore l'objet de retenues suivantes lors de leur versement aux collaborateurs :

- Participation aux bénéfices : cotisation de solidarité de 13,07% et impôt de participation de 7%.
- Avantage non récurrent lié aux résultats (CCT 90) : 13,07% de cotisations personnelles des salariés en faveur de la sécurité sociale. Par ailleurs, un montant de EUR 7,37 millions est dû à la sécurité sociale au titre de cotisations patronales sur l'avantage non récurrent lié aux résultats (CCT 90).

Évolution des apports de capitaux des collaborateurs

Année	Montant (en millions EUR)	Nombre d'actions
2019	15,9	380.498
2020	10,3	222.372
2021	7,3	184.228
2022	5,4	238.500
2023	8,8	271.202

Aperçu des charges salariales en Belgique (exercice 2023/24)



2. Apprendre et se développer ensemble

Colruyt Group est une organisation résolument tournée vers le développement et encourage à ce titre l'apprentissage et le développement permanents de chacun, tant sur le plan professionnel que personnel.

Formations et parcours d'apprentissage pour collaborateurs

Nous optimisons sans cesse notre offre de formations à l'attention des collaborateurs afin d'élever la qualité et de répondre aux besoins actuels en matière de formation. En 2023, le groupe a mis l'accent sur les formations sur le terrain, les compétences et les outils pédagogiques numériques, et les cours d'encadrement des collaborateurs pour les responsables hiérarchiques.

Parallèlement aux formations professionnelles, nous investissons dans des formations dévolues au développement personnel, mental, émotionnel, physique et spirituel des collaborateurs. Les collaborateurs disposant d'une bonne connaissance d'eux-mêmes et de leurs facteurs de stress favorisent leur propre résilience et celle de leurs collègues.



- Pendant l'exercice 2023/24, nous avons investi **EUR 40,8 millions** dans la formation des collaborateurs, soit 2,9% de la masse salariale totale.
- **1.708 collaborateurs** ont pris part à l'une des **59 différentes formations** consacrées à la croissance personnelle et à la santé au cours du dernier exercice.
- **300 collaborateurs** ont pris part à un **parcours d'apprentissage dual**, soit 25% de plus que l'année passée.
- **873 étudiants** ont été employés comme stagiaires chez Colruyt Group pendant l'exercice 2023/24. Six différents programmes d'apprentissage (traineeships) ont donné aux nouvelles recrues l'opportunité d'acquérir davantage d'expérience au sein du groupe.

Plateforme d'apprentissage personnalisée

La fin de l'année 2023 a vu le lancement de Degreed, une nouvelle plateforme pédagogique proposant des recommandations personnalisées en matière de possibilités d'apprentissage. Les collaborateurs peuvent rechercher eux-mêmes les **solutions d'apprentissage adéquates** ou laisser à la plateforme le soin de suggérer des formations adaptées à leurs besoins. En établissant une corrélation plus étroite entre les formations et les besoins en matière d'apprentissage, la nouvelle plateforme concourt à l'amélioration de la qualité du catalogue de formations.

Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur

2022 : 37,7
2023 : 34,2

Nombre total d'heures de formation pendant l'exercice (en millions)

2022 : 1,1
2023 : 1



Colruyt Group Academy comme source d'inspiration pour les consommateurs

Pendant l'exercice 2023/24, **68.907 personnes** ont pris part aux **ateliers, conférences et webinaires** organisés par Colruyt Group Academy. Les 178 différents thèmes ont été abordés dans le cadre d'une séance numérique ou dans l'un des 11 établissements répartis dans toute la Belgique.



Formation de jeunes avec Collibri Foundation

À travers notre fondation Collibri Foundation, nous contribuons à la formation ainsi qu'à l'encadrement de jeunes évoluant dans un contexte sociétal vulnérable, et favorisons leurs échanges. En 2023, nous avons investi EUR 1.110.155,50 dans 21 projets de formation, offrant ainsi à 16.558 jeunes un avenir plus radieux. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles aux pages 88 et suivantes.



3. Filière aux conditions de travail dignes

En raison de sa présence sur le marché international, Colruyt Group prend ses responsabilités en s'assurant de l'existence de conditions de travail correctes chez les producteurs de ses marques propres, en particulier dans les pays à risque.

Déclaration directe des travailleurs

Colruyt Group assimile la durabilité à un processus d'amélioration continue. Nous demandons à l'ensemble de nos fournisseurs de respecter notre code de conduite et organisons des audits sociaux dans les pays à risque (amfori BSCI).

Dans notre quête de méthodes d'identification des conditions de travail et des risques en matière de droits humains dans nos filières logistiques, nous avons lancé en 2023 et avec le concours de notre partenaire &Wider un projet pilote de **déclaration directe des travailleurs**. En collaboration avec notre filière agrumicole sud-africaine, nous avons mené une enquête interrogeant les travailleurs sur leurs conditions de travail. La déclaration directe des travailleurs doit nous permettre de brosser un tableau plus précis, du point de vue des travailleurs, des conditions de travail à l'œuvre dans notre filière afin d'identifier par la suite les matières à améliorer. Les enseignements que nous en tirons nous permettent par ailleurs d'affiner notre système de diligence raisonnable.

Audits sociaux

Dans le cadre de nos efforts permanents visant à accroître la **transparence** et la **responsabilité** de notre filière d'approvisionnement, nous nous sommes affiliés en 2023 à SMETA Sedex. Cette adhésion nous permettra de réaliser un plus grand nombre d'audits au sein de notre filière d'approvisionnement et, par conséquent, d'exercer une **surveillance plus étroite** des conditions de vie au travail chez nos partenaires. Nous continuons d'utiliser amfori BSCI. Dès lors qu'un producteur enfreint les directives, nous tâchons dans un premier temps de lui apporter notre soutien, notamment au moyen de formations, afin qu'il procède aux améliorations nécessaires à la poursuite de la collaboration. Tout défaut d'amélioration persistant peut entraîner la fin de la collaboration. Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard des infractions graves.

En 2023, 382 producteurs partenaires actifs dans des pays à risque, ont été soumis à au moins un audit social, soit une augmentation de 14,6% à 79% par rapport à l'année passée. Cette hausse peut s'expliquer par l'accroissement des moyens internes consacrés aux audits sociaux, ainsi que par notre reconnaissance des audits SMETA. Les audits se sont soldés par un résultat positif pour 88% des producteurs actifs dans des pays à risque. Après un avis défavorable émis en 2022 dans le cadre d'un audit, **14 producteurs** ont significativement amélioré leurs conditions de vie au travail, alors qu'ils sont deux à s'être fait signifier la fin de la collaboration au terme d'infractions répétées au code de conduite.

À propos d'amfori BSCI

Nous évaluons les améliorations au moyen du système de notation amfori, qui s'étend sur une échelle de A à E, où A représente la meilleure note et E la plus basse. Pour ses besoins internes, Colruyt Group juge les scores de A à C comme acceptables et les scores D et E comme insuffisants. Toute évolution d'un score D ou E à un score compris entre A et C est considérée comme une amélioration. Indépendamment des domaines spécifiques en matière de prestations sociales ou de droits humains, nous avons tendance à passer au crible les prestations sociales générales du fournisseur.

Initiatives sectorielles

À travers diverses initiatives sectorielles, nous unissons nos forces avec d'autres acteurs de la filière pour provoquer des changements positifs d'un bout à l'autre de la filière d'approvisionnement.

Sustainability Initiative Fruit and Vegetables (SIFAV)

Avec le concours d'autres partenaires de la filière, nous contribuons à une filière plus durable, tant sur le plan environnemental que social, pour les fruits et légumes frais. Dans le cadre de la SIFAV, nous souscrivons aux objectifs suivants pour 2025 :

- Nous voulons que d'ici 2025, 90% de nos fruits et légumes provenant de zones à risque moyen à élevé répondent à des **normes sociales** spécifiques, évaluées par une tierce partie. L'année passée, ces normes étaient déjà respectées par 79% des producteurs de fruits et légumes résidant dans des zones à risque et ayant fait l'objet d'un audit.
- Nous avons recensé les différences en matière de revenu décent dans notre filière bananière. Avec nos partenaires de la filière, nous expérimentons diverses stratégies permettant de combler cet écart.

L'indice de gouvernance dans le monde (WGI) de la Banque Mondiale évalue le niveau du risque (faible, moyen, élevé) que présente un pays à la lumière d'une série d'indicateurs. Ce classement des risques a également été intégré à la plateforme amfori, ce qui permet à Colruyt Group d'obtenir automatiquement une évaluation du risque liée à l'origine des produits fournis par nos partenaires commerciaux.

Pour les fruits et légumes frais, nous testons actuellement la **base de données AgriPLACE** pour disposer d'un aperçu de nos filières, parfaire nos données et recenser les risques en matière de durabilité. Nous avons adossé les objectifs des initiatives sectorielles à des objectifs internes au niveau du groupe. Ainsi, nous entendons démontrer que nous ne nous contentons pas de nous lier aux initiatives du secteur, mais aussi que nous voulons aller encore plus loin.

Beyond Chocolate

Signé en 2018, l'accord sectoriel « Beyond Chocolate » entend améliorer les conditions de vie des producteurs de cacao pour 2030, notamment en leur assurant un revenu décent. Nous octroyons d'ores et déjà un **prix de référence assurant un revenu vital** aux cultivateurs de cacao de notre projet de filière en Côte d'Ivoire.





ODD 12

En notre qualité de distributeur, nous exerçons une influence sur l'ensemble de la filière d'approvisionnement des produits que nous commercialisons, du sourcing à la consommation, en passant par la production et la distribution.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur la certification, les initiatives sectorielles, les projets de filière internationaux et autres thèmes sociaux et environnementaux afin de faire une différence durable dans les régions où nous nous approvisionnons en matières premières et en produits. Au travers d'une collaboration plus étroite avec les acteurs locaux, nous nous engageons en faveur d'une production durable, d'une réduction des déchets et des pertes alimentaires, d'emballages et de méthodes de construction circulaires et sommes attentifs au respect du bien-être animal.

Grâce à notre programme d'épargne durable, nous récompensons les clients qui achètent des produits à plus faible empreinte environnementale.

Le récapitulatif de tous nos indicateurs de durabilité se trouve aux pages 120 et suivantes.

1. Sourcing responsable

Nous entendons tirer parti de notre élan économique pour encourager des pratiques plus vertueuses sur le plan social et environnemental et en matière de bien-être animal chez les producteurs, les agriculteurs et les fournisseurs qui nous approvisionnent en matières premières et en produits, en Belgique comme à l'étranger.

Les droits humains nous tiennent également à cœur et nous exigeons la même démarche de la part de nos partenaires. Notre groupe s'organise dans la plus large mesure possible autour du principe de diligence raisonnable afin de prévenir, d'atténuer ou de juguler les violations des droits humains. Vous trouverez des informations plus détaillées sur notre politique en matière de droits humains sur www.colruytgroup.com, sous la rubrique « Informations destinées aux actionnaires ».

Certification des produits de marques propres

Lorsque des produits de marques propres (Boni et Everyday) que nous vendons en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg, comportent des matières premières qui s'accompagnent notoirement et significativement de risques en matière de durabilité, nous optons systématiquement pour des **certifications de durabilité** centrées sur les aspects sociaux et environnementaux.

- **Poisson, coquillages et crustacés sauvages : 99,5%** des produits sont porteurs d'une certification MSC (Marine Stewardship Council), d'une évaluation positive délivrée par l'institut ILVO (Institut flamand de recherche sur l'agriculture et la pêche) ou d'une évaluation positive délivrée par la fondation ISSF (International Seafood Sustainability Foundation) pour le thon en conserve.
- **Poisson, coquillages et crustacés d'élevage : 99,1%** des produits sont porteurs de la certification ASC (Aquaculture Stewardship Council) ou Bio.
- **Café : 100%** certifié (Rainforest Alliance, Bio, Fairtrade).
- **Chocolat et produits à base de cacao : 100%** certifiés (Rainforest Alliance, Bio, Fairtrade).
- **Huile de palme et huile de palmiste : 100%** certifiées RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil).
- **Soja destiné à la consommation animale : 100%** compensé par des crédits RTRS (Round Table on Responsible Soy).
- **Soja destiné à l'alimentation humaine : 100%** du soja provenant d'Asie et d'Amérique du Sud, où la culture du soja présente un risque de déforestation, et **100%** des dérivés de soja sont certifiés (RTRS, ProTerra, Bio) ou compensés par l'achat de crédits RTRS.
- **Bois, charbon de bois et papier : 100%** certifiés FSC (Forest Stewardship Council), PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) ou Der Blaue Engel (spécifique au papier).
- **Coton : 100%** des articles de coton de Dreambee sont certifiés BCI (Better Cotton) ou GOTS (Global Organic Textile Standard). **82 références** commercialisées chez Colruyt Meilleurs Prix (slips, chemisettes, chaussettes) sont certifiées GOTS.



Projets de filière internationaux

Dans le cadre de projets de filière internationaux, nous œuvrons en collaboration avec des associations familiales d'agriculteurs dans des régions en développement afin de commercialiser un produit aussi durable que possible. La transparence et des prix équitables sont les maîtres-mots. En 2023, nous avons pris une part active dans 11 projets de filière internationaux, qui ont donné naissance à 43 produits de marques propres. Ces projets de filière sont adossés à des projets de formation à l'attention des jeunes de la région sous la houlette de notre fondation Collibri Foundation.



Du cacao de Côte d'Ivoire

Entre le mois d'août 2020 et le mois de juin 2023, nous avons soutenu 102 familles de cultivateurs ivoiriens, qui ont livré le cacao utilisé dans la **tablette de chocolat noir 72% de la marque Boni**. En échange de leur travail, ces cultivateurs ont obtenu un **prix de référence leur assurant un revenu vital**, ainsi qu'un appui dans l'amélioration de la biodiversité et de la résilience face au changement climatique. Ce projet a été mené en collaboration avec IDH Sustainable Trade Initiative, le producteur Puratos, l'organisme de développement Rikolto, l'organisme de certification Fairtrade, la coopérative ivoirienne ECSP et les centres de formation Agro-Insight et Access Agriculture. Centrée autour de la garantie d'un revenu décent, cette filière directe nous permet de répondre aux objectifs de l'accord « Beyond Chocolate ». Au terme du projet en juin 2023, nous avons décidé de **passer à l'échelon supérieur et de contribuer à un revenu décent en étendant ce modèle à l'ensemble de l'assortiment des tablettes de chocolat de la marque Boni**.

Des noix de cajou du Bénin plus durables

Les noix de cajou Boni et Boni Bio commercialisées dans nos magasins proviennent du Bénin, où nous avons initié en 2019 un **projet de filière international** en collaboration avec l'agence belge de développement Enabel. Dans ce cadre, nous œuvrons main dans la main avec la coopérative URCPA-AD, qui compte 2.200 membres issus de 116 villages, et avec une entreprise locale de transformation. Après une première récolte en 2019, les magasins Colruyt, Bio-Planet et Okay ont écoulé en 2023 **700 tonnes de noix de cajou bio**, soit 100% de la quantité commandée pour le compte de Boni Bio en 2023. Pour la récolte de 2024, le groupe a commandé 1.550 tonnes de noix de cajou bio brutes et 400 tonnes de noix de cajou conventionnelles auprès des coopératives.

Poursuite de l'intégration des objectifs de durabilité

En nous fondant sur les données et les expériences accumulées dans le cadre d'initiatives sectorielles et de projets de filière internationaux, nous avons défini des objectifs que nous entendons intégrer à l'avenir dans l'ensemble de nos filières commerciales.

» D'ici 2025, **70%** de nos produits provenant de pays à haut risque hydrique répondront à une norme hydrique.

» D'ici 2030, nous excluons la déforestation et la conversion de terres agricoles pour les produits issus de filières à risque.

Initiatives sectorielles

À travers diverses initiatives sectorielles, **nous unissons nos forces avec d'autres acteurs de la filière** pour provoquer des changements positifs d'un bout à l'autre de la filière d'approvisionnement, en particulier dans les régions où nous nous approvisionnons en matières premières et autres produits. Ainsi, nous sommes en mesure de placer la barre de la durabilité **bien plus haut tout en conservant un système équitable**.

Sustainability Initiative Fruit and Vegetables

Colruyt Group prend part à l'initiative sectorielle **SIFAV (Sustainability Fruit and Vegetables)** et y représente les distributeurs belges dans le comité de pilotage. Avec l'appui de nos partenaires de filière, nous contribuons à une filière d'approvisionnement plus durable pour les fruits et légumes frais.

Aperçu non exhaustif des objectifs de la SIFAV pour 2025 :

- Réduction de 25% des émissions de CO₂ pour les avocats, les mandarines et les haricots verts.
- Réduction de 25% des pertes alimentaires pour les myrtilles, les avocats et les bananes.

- Réduction de la consommation d'eau au niveau des bonnes pratiques dans trois bassins hydrographiques prioritaires au Pérou, en Afrique du Sud et en Espagne.
- Audits indépendants ou application de normes hydriques pour 70% du volume de fruits et légumes provenant de pays à haut risque hydrique.
- 90% des fruits et légumes provenant de zones à risque moyen à élevé répondent aux normes environnementales et sociales, évaluées par une tierce partie.

Beyond Chocolate

Signé en 2018, l'accord sectoriel « **Beyond Chocolate** » améliore les conditions de vie et les revenus des producteurs de cacao. Tout le chocolat belge répond d'ores et déjà à une norme de certification. Chez Colruyt, nous avons déjà atteint l'objectif fixé pour 2025 (100% de certification). D'ici 2030, l'ambition pour le secteur du chocolat belge sera qu'il contribue à la garantie d'un revenu décent aux producteurs de cacao.

2. Bien-être animal accru

Nous œuvrons sans relâche en faveur de meilleures conditions de vie pour tous les animaux destinés à la consommation (sous-produits inclus) en commençant par nos produits de marques propres.

- 100% de la viande fraîche et des préparations de viande de nos marques propres proviennent **d'animaux étourdis avant abattage**. En 2023, l'ensemble des abattoirs belges qui approvisionnent notre société de transformation de viande Fine Food Meat ou, par l'intermédiaire de nos fournisseurs, nos magasins, a fait l'objet de contrôles inopinés sur le bien-être animal.
- Colruyt Meilleurs Prix et Okay ont été les premiers distributeurs de Belgique à s'engager en faveur de l'instauration de **critères plus stricts en matière de bien-être animal pour les poulets de chair** d'ici 2026. En juillet 2022, les premiers **poulets bien-être** ont intégré les rayons des boucheries Colruyt (18,9% des références de poulet) et Okay (15% des références de poulet frais). En 2023, ces poulets représentaient chez Colruyt 26,5% du volume total de poulet frais contre 8% chez Okay. La majeure partie est issue d'une collaboration exclusive avec 17 éleveurs de poulets belges, qui appliquent pas à pas les critères de l'initiative



Better Chicken Commitment (BCC). Les animaux évoluent sous la lumière du jour et disposent de 40% d'espace supplémentaire. Une race à la croissance plus lente est introduite et les œufs éclosent dans le poulailler (NestBorn).

- Bio-Planet commercialise **exclusivement des œufs issus de couvoirs respectueux des poussins mâles**. Des millions de poussins mâles sont tués chaque année en Europe en raison du faible intérêt économique et écologique qu'ils présentent. Grâce à la méthode **Selegg**t, nous pouvons déterminer le sexe du poussin après seulement neuf jours, sans endommager l'œuf. Les œufs censés donner naissance à des poussins mâles sont retirés du cycle de couvain et transformés en alimentation animale.
- Toute la **viande fraîche de lapin** vendue chez Colruyt, Spar et Solucious provient de lapins élevés dans des **parcs plus respectueux de l'animal**. Par ailleurs, la viande destinée à Colruyt et Solucious est 100% belge, ce qui limite le temps passé par les lapins à bord d'un camion. Afin de garantir une offre suffisante, Spar importe également des lapins d'élevage en parcs des Pays-Bas.

Des homards étourdis à l'aide du Crustastun

À l'automne 2023, Cru était le premier détaillant de Belgique à introduire la technologie Crustastun permettant d'étourdir les homards et les crabes. Inconscients, les animaux ne ressentent pas la douleur au moment de la cuisson. L'année passée, 13% des homards commercialisés chez Cru ont été vendus vivants. Le Crustastun a donc offert une **solution respectueuse des animaux** pour les 87% restants. Tous les crabes de l'assortiment sont étourdis au préalable car ils sont commercialisés cuits uniquement.

Un Prix MSC axé sur la polyvalence

Le 3 octobre 2023, le Marine Stewardship Council (MSC) a décerné le **Prix du Poisson Frais Durable** en Belgique. À travers ces récompenses, le label du poisson sauvage entend reconnaître publiquement les efforts uniques en matière de durabilité déployés par les entreprises du secteur belge de la pêche. Colruyt Group a décroché l'année passée le prix de **meilleure chaîne de supermarchés dans la catégorie du poisson frais**. Depuis des années, nous avons cessé la commercialisation de poissons sauvages dont la population est menacée ou en danger. MSC garantit la traçabilité et les contrôles. Les clients peuvent ainsi opérer en permanence des choix plus durables, en connaissance de cause.

Durabiliser la filière à travers le partenariat direct

Depuis avril 2019, Colruyt Meilleurs Prix et Okay s'approvisionnent pour **35% de leur viande de bœuf** auprès de trois organisations de producteurs spécialisés dans la race blanc bleu belge dans le cadre d'une collaboration directe. Ce partenariat impose que les animaux soient élevés et passent toute leur vie dans la ferme qui les a vus naître. Les vaches **paissent en prairie au moins la moitié de l'année**.

Afin de soutenir les éleveurs belges de bœufs de race blanc bleu et de leur proposer davantage de stabilité et de sécurité financière, nous leur garantissons l'achat d'une quantité fixe d'animaux. En 2023, nous avons organisé deux séances de dégustation de cette viande de bœuf avec le concours de ces éleveurs, venus pour l'occasion dans nos magasins pour fournir quelques explications sur notre collaboration directe et sur leurs méthodes d'élevage respectueuses. Voilà comment nous entendons **informer directement** nos clients et les rapprocher au maximum du produit.

3. Utilisation parcimonieuse des matières premières

En notre qualité de distributeur, nous utilisons des matières premières pour la fabrication de produits et de matériaux, et le fonctionnement de nos magasins et activités. Année après année, nous nous employons à réduire la quantité de déchets résiduels et à éviter les pertes alimentaires. En l'occurrence, nous rendons nos produits, nos emballages et nos services plus circulaires tout en valorisant nos flux résiduels. À cette fin, nous œuvrons selon les principes de l'économie circulaire, qui prévoit le recyclage et la réutilisation systématiques des matières premières. Pour nous guider sur cette voie, nous nous appuyons sur le concept de « R-ladder » : Refuse, Rethink, Reduce, Reuse, Recircle, Recycle et Recover.

Conditionnements plus ingénieux

Nous sélectionnons pour chacun de nos produits de marques propres l'emballage le plus respectueux de l'environnement. Lorsque les conditions le permettent, nous nous efforçons de remplacer, d'amincir ou de réduire l'emballage, en tout ou en partie. Par ailleurs, nos emballages sont conçus en vue d'une **réutilisation** ou d'un **recyclage** aisé après utilisation. Enfin, nous optons pour des emballages fabriqués à **base de matières recyclées, renouvelables ou certifiées**. Et l'emploi d'emballages novateurs nous permet de surcroît de prolonger la durée de conservation des produits frais. Grâce à cette approche combinée, nous avons pu **basculer** en 2023 sur un matériau plus durable pour 4.907 tonnes de matériau d'emballage. Par ailleurs, nous sommes parvenus à **remplacer** 1.991 tonnes d'emballage non recyclable par une alternative recyclable. Si possible, nous éliminons purement et simplement l'emballage de l'équation. En 2023, cette démarche nous a permis d'éviter la mise sur le marché de 113 tonnes de matériau d'emballage.

» Pour 2025, nos emballages en PET pour boissons se composeront de **50%** de PET recyclé.

38%

Objectif 2025 : 50% ▲



» D'ici 2025, tous les emballages ménagers de nos produits de marques propres seront réutilisables ou recyclables.



- Depuis l'année passée, l'ensemble des œufs commercialisés dans les magasins Colruyt et Okay n'est plus livré dans un conditionnement fermé, mais dans une **nouvelle boîte dotée d'un bord détachable**, mieux adaptée aux rayons des magasins. Cette mesure nous permet de faire l'impasse sur 455 tonnes de matériau d'emballage chaque année.
- Depuis avril 2023, les boulettes et le pâté commercialisés par Colruyt Group sont présentés dans des rapiers beiges recyclables, ce qui nous permet d'économiser chaque année quelque 13 tonnes de plastique vierge.
- La teinte gris foncé qui remplace le noir des rapiers XPS utilisés pour la viande fraîche dans les boucheries Colruyt, permet un **tri plus efficace** dans les centres PMC. Ainsi, 67,2 millions de rapiers sont potentiellement recyclables par an.

Éviter et réduire les pertes alimentaires

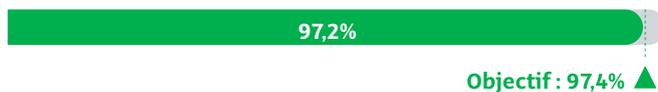
Nous recherchons sans relâche des solutions pour lutter contre les pertes alimentaires. En 2023, nous avons vendu 97,2% de nos produits alimentaires frais en Belgique grâce à une **gestion efficace des stocks** et à une **conservation optimale**. Nous avons donc manqué de peu l'objectif de 97,4% adossé à notre chiffre d'affaires cette année. Un chiffre d'affaires plus élevé, combiné à la **professionnalisation** croissante des diverses banques alimentaires, nous a permis de faire don de 7.863 tonnes de denrées alimentaires en 2023, soit 921 tonnes de plus qu'en 2022.

44,7% des invendus encore consommables ont été consacrés à la **consommation humaine ou animale**. La part des surplus alimentaires destinée à la consommation humaine a atteint les 25,4%. La part inutilisable a chuté de 5,7% à 55,1%, dont 48,2% destinés à la méthanisation et seulement 6,9% à l'incinération. Nous avons donc accompli des progrès notables dans notre quête d'une destination durable pour les surplus alimentaires.

Nous formons nos collaborateurs en magasin et les encourageons à céder un maximum d'invendus aux organisations sociales. Ainsi, nous avons été en mesure de faire don d'une quantité record de **7.863 tonnes de surplus alimentaires** en 2023.

Avec le soutien de Vlaanderen Circulair, nous convertissons les résidus de bière (drêche) provenant d'une brasserie partenaire en **substituts de viande végétaux**. Nous transformons la drêche biologique en produits riches en fibres et en protéines, que nous commercialisons chez Bio-Planet.

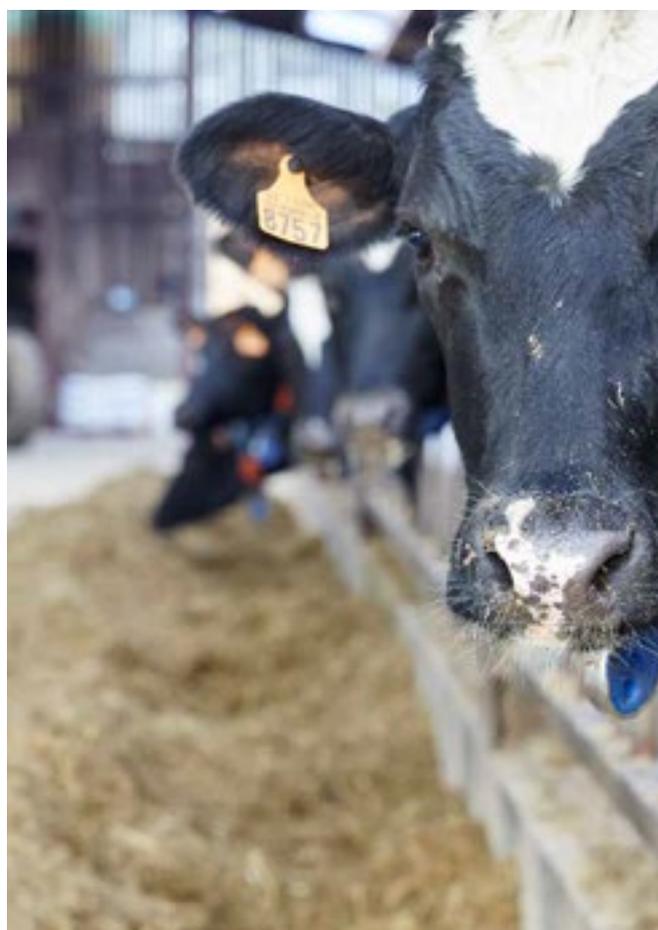
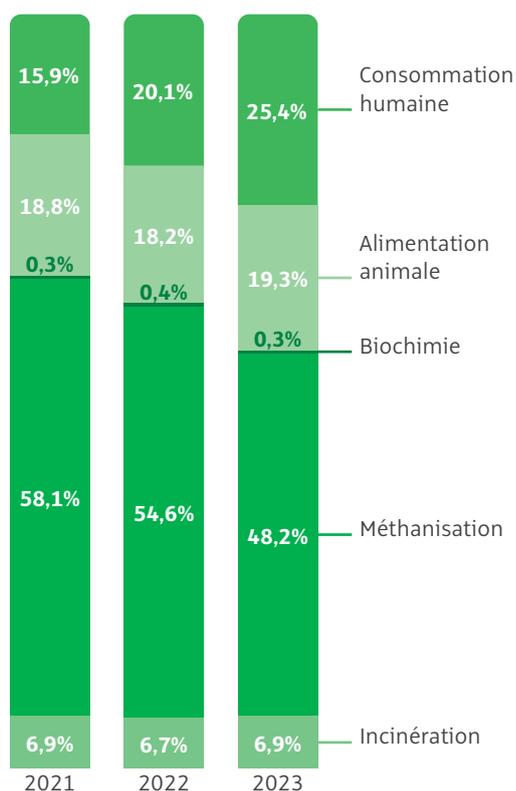
» Notre ambition : vendre au moins **97,4%** de nos produits alimentaires frais en Belgique.



» D'ici 2025, au moins **40%** de nos invendus encore consommables seront destinés à l'alimentation humaine ou animale (en Belgique).



Destination des surplus alimentaires



Éviter et réduire les déchets

Le volume de nos déchets a baissé de **4.627 tonnes** (-6,3%) à 68.674 tonnes au cours de l'année passée. Ces chiffres ne tiennent pas compte des déchets de construction. Avec 85,9%, nous avons atteint notre **plus haut taux de recyclage** jamais enregistré. La quantité de déchets résiduels non réaffectés et incinérés a baissé à **10.778 tonnes**, soit le niveau le plus bas depuis le début de nos relevés en 2003.

Évolution de la quantité de déchets résiduels (en tonnes)



» Nous réduisons chaque année notre quantité de déchets par million d'euros de chiffre d'affaires.

» Nous recyclons au moins **85%** de nos flux résiduels

(= bois, PMC, verre, jute, métal, plastiques durs, papier, plastique, carton, pain, viande, méthanisation – excepté pour la viande –, déchets résiduels à charge calorifique élevée et déchets résiduels).

85,9%

Objectif : 85% ▲

À l'avenir, nous continuerons d'investir dans le tri à grande échelle des déchets dans nos magasins comme dans nos centres de retour. À l'aide d'une vidéo informative, entre autres, nous sensibilisons les collaborateurs en magasin de Colruyt Meilleurs Prix à l'importance du recyclage.

Construction et rénovation circulaires

Nous nous attachons à incorporer un maximum de matériaux dans un cycle de **réutilisation** ou de **recyclage de haute performance** dans l'ensemble de nos projets de construction et de transformation. Nous testons de nouveaux matériaux et techniques de construction circulaire, comme les systèmes de façade encliquetables et les parois intérieures flexibles, etc. Nous cartographions l'intégralité de l'empreinte environnementale à travers des analyses du cycle de vie. Ainsi, nous sommes en mesure d'adopter une approche structurelle pour notre processus de réutilisation et de recyclage de la conception à la production, en toute transparence et en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires du secteur de la construction.

- Qui dit construction circulaire, dit **inventaire en bonne et due forme de tous les matériaux utilisés**, de leur cycle de vie et de leur empreinte environnementale. Année après année, nous complétons notre inventaire au gré des constructions, rénovations et démolitions de bâtiments, pour les matériaux destinés au gros œuvre et à l'aménagement. Et en réutilisant effectivement le matériel recyclé, nous entendons disposer d'ici 2050 d'un **parc immobilier totalement circulaire**.
- Les têtes de pieux des fondations du nouveau magasin Colruyt de Tamise comprennent des **granulats carbonatés**, qui remplacent partiellement le béton coulé.
- Nous nous sommes lancés dans la recherche de **matériaux biosourcés provenant de nos propres flux résiduels**. Dans le cadre de la reconstruction intégrale du magasin Bio-Planet de Tournai, nous avons remplacé l'ossature en bois classique par des constructions en panneaux CLT. Ces panneaux se révèlent non seulement plus pratiques grâce à leur aspect massif, mais ils présentent de surcroît une empreinte environnementale réduite et permettent d'éviter une finition intérieure à base de plaques OSB et une couche de peinture.
- Ces panneaux se révèlent non seulement plus pratiques grâce à leur aspect massif, mais ils présentent de surcroît une empreinte

environnementale plus faible et réduisent le recours à d'autres matériaux.

- Jusqu'à présent, le béton cellulaire contenait 0% de matières recyclées après consommation. Avec le concours du producteur Xella, du sous-traitant Chap-yt et du bureau d'études Vito, nous sommes parvenus à créer, dans le cadre d'un dossier VLAIO, un béton cellulaire composé de 20% de **béton cellulaire recyclé** provenant du chantier de démolition du magasin Colruyt de Deinze. Ces blocs de béton cellulaire sont utilisés pour la première fois dans le magasin Colruyt de Tamise.

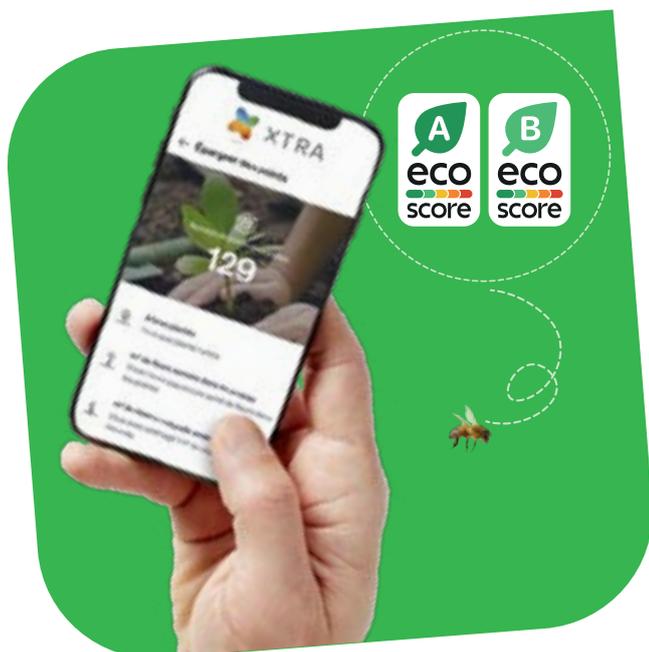


- Colruyt Group a signé l'**accord flamand sur le béton**, destiné à réduire l'utilisation de béton et son empreinte environnementale. À travers le projet **Living Lab Circulaire Béton**, nous examinons la façon dont nous pouvons trouver le mélange de béton le plus durable pour chaque application, grâce à l'utilisation maximale de matériaux recyclés et d'éléments préfabriqués réutilisables.



Dans le cadre du **projet européen ICEBERG**, nous menons en collaboration avec 34 partenaires issus de dix pays des recherches sur le recyclage des matériaux bruts issus de la démolition (exploitation minière urbaine). Une partie du béton récupéré après la démolition des magasins Colruyt de Zoersel et de Deinze a été utilisée pour analyser le béton carbonaté. L'autre partie a été transformée en **blocs Carbstone à carbone négatif**, utilisés cette année dans la construction du magasin Colruyt de Tamise. Ces blocs demeureront intégralement recyclables à l'avenir également.

4. Consommation responsable



Nous aidons nos clients à consommer de manière plus responsable à travers notre offre de produits et services. Et grâce à nos labels visuels, comme les icônes Nutri-Score, Éco-score et « Pas à pas » affichées en magasin et dans les rayons de pratiquement tous les produits alimentaires, nous y parvenons en toute transparence.

Nutri-Score

Une refonte de la méthode de calcul du Nutri-Score opérée début 2024 a permis de renforcer sa fiabilité. Au total, quelque 40% des produits alimentaires se sont vu attribuer un autre score, plus proche de la valeur nutritionnelle réelle. Par exemple, le Nutri-Score tient compte dans une plus large mesure du taux d'édulcorants, de sucre, de sel, de fibres et de graisses (in)saturées. Ainsi, le lait demi-écrémé et le lait écrémé affichent désormais un meilleur score que le lait entier. Les consommateurs pourront donc opérer des choix alimentaires encore plus sains. Les producteurs ont jusqu'à la fin de l'année 2025 pour modifier si nécessaire le Nutri-Score affiché sur chacun de leurs emballages. Les scores calculés selon la nouvelle méthode sont toutefois d'ores et déjà renseignés sur nos sites web et sur l'app Xtra.

Éco-score

Afin de guider nos clients sur la voie d'habitudes alimentaires à l'empreinte environnementale réduite, nous avons été le premier distributeur de Belgique à introduire en mars 2021 l'Éco-score, un code de couleurs et de lettres simple qui rend compte de l'**empreinte environnementale des produits**. Aujourd'hui en Belgique, Colruyt Group est le distributeur le plus avancé dans le déploiement du label.

- Les clients peuvent consulter l'Éco-score de 10.000 produits de marque A et 4.800 produits de marques propres sur l'app Xtra et sur tous les **sites web** de Colruyt Group.
- L'Éco-score figure sur l'**étiquette de prix** des produits commercialisés chez Colruyt Meilleurs Prix, Bio-Planet et Okay.

- Nous faisons la promotion de l'Éco-score à travers des **spots publicitaires** diffusés à la télévision, à la radio, en ligne et dans nos magasins. Un nombre croissant de produits fait mention de l'Éco-score et du récit sous-jacent dans nos dépliants.
- L'Éco-score orne d'ores et déjà **l'emballage de plus de 750 produits** de marques propres.
- Une étude de marché révèle que **51%** des consommateurs en Belgique **connaissent l'Éco-score**, soit une augmentation de 10% en un an. 72% des personnes sondées font confiance à l'Éco-score.
- 32% des clients sont ravis de l'attention portée à l'Éco-score par Colruyt Group. 27%, soit plus d'un quart, voient dans l'Éco-score un **guide** permettant des achats plus responsables, tandis que 22% en tiennent compte durant leurs achats.

Points d'épargne pour l'environnement

En novembre 2022, Colruyt Group a lancé un programme d'épargne, qui récompense les clients pour l'achat de produits à faible empreinte environnementale. Tout produit arborant un Éco-score A ou B permet d'enregistrer des points. Avec 100 points dans l'app Xtra, les clients peuvent sponsoriser la plantation d'un arbre, la protection d'un mètre carré d'espace naturel, l'aménagement d'une prairie fleurie, concourir à la formation d'un traqueur de nature ou encore suivre un atelier de Colruyt Group Academy consacré à la durabilité. Nous menons ce projet en collaboration avec BeeOdiversity, GoodPlanet, Bûmplanters et Nassonia. En Belgique, plus d'une personne sur trois a déjà entendu parler du programme d'épargne durable et environ une sur cinq a d'ores et déjà découvert le programme d'épargne durable dans l'app Xtra.

Entre le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024, les 43.625 clients qui ont échangé leurs points nous ont permis, avec l'appui de nos partenaires, de créer 90.842 m² d'espaces fleuris, de planter 59.322 arbres et d'aménager 23.151 m² d'espaces naturels supplémentaires. Nous soutenons également la formation de 5.680 traqueurs de nature dans les écoles.





Kies makkelijk milieubewust.

Zo gaan we samen voor een schoner **milieu**, stap voor stap.





ODD 13

Afin de nous prémunir contre le changement climatique, nous recherchons des mesures et les mettons en œuvre à différents niveaux. Dans un premier temps, nous nous focalisons sur le court et le moyen termes à travers nos objectifs de réduction d'émissions opérés à un niveau d'ambition validé par l'initiative Science Based Targets.

- D'ici 2030, nous entendons réduire de 42% nos émissions de gaz à effet de serre directes par rapport à l'année 2021 (produits achetés auprès des fournisseurs).
- D'ici 2027, 77% de nos fournisseurs afficheront des objectifs climatiques scientifiquement étayés.
- D'ici 2030, l'utilisation par les clients des produits que nous vendons émettra 42% de gaz à effet de serre de moins par rapport à l'année 2021.

Dans le cadre de l'ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, nous nous référons à la rubrique « Taxinomie de l'UE » à la page 128, où nous fournissons des informations plus détaillées sur les activités réalisées par Colruyt Group en faveur des objectifs environnementaux « Atténuation du et adaptation au changement climatique », éligibles à et alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le récapitulatif de tous nos indicateurs de durabilité se trouve aux pages 120 et suivantes.

Actions complémentaires en faveur du climat, pour l'avenir

Nous nous concentrons sur la transition climatique au sens large, avec pour ambitions prédominantes une réduction énergétique et une mobilité zéro émission. Au cours du prochain exercice, nous continuerons à œuvrer en faveur d'un vaste programme de transition climatique dans lequel nous tenterons de nous projeter vers l'horizon 2050. Nous prendrons également des mesures ciblées qui nous permettront à l'avenir d'absorber le CO₂ au moyen de solutions naturelles. Ces mesures ne remplaceront pas les actions d'atténuation, mais constitueront plutôt une solution complémentaire aux émissions provenant de processus et d'installations actuellement difficiles à décarboner.

1. Éviter et réduire les émissions de gaz à effet de serre : scopes 1 et 2 ⁽¹⁾

À la faveur des multiples projets menés dans le cadre de notre plan de réduction des émissions de CO₂, nous avons d'ores et déjà été en mesure de produire d'excellents résultats ces dernières années : entre 2008 et 2020, nous avons réduit notre intensité des émissions de gaz à effet de serre de 40% dans le cadre des scopes 1 et 2. Des analyses nous permettent d'évaluer notre incidence et de mettre en place des mesures de réduction sur lesquelles nous pouvons peser de tout notre poids.

Afin de poursuivre nos efforts de manière crédible, nous avons formulé l'année passée de nouveaux **objectifs de réduction des émissions** dans la perspective de l'horizon 2030, objectifs validés par la Science Based Targets initiative (SBTi). Cette validation confirme que nos ambitions contribuent à l'Accord de Paris sur le climat, qui vise à limiter l'augmentation de la température de la Terre à maximum 1,5 °C. Et nous poursuivrons ces efforts scientifiquement étayés après 2030 également.

Nos plans d'action pour les scopes 1 et 2 s'articulent autour de trois leviers de décarbonation, la **réfrigération, le chauffage et la mobilité**, en l'occurrence nos plus forts émetteurs de gaz à effet de serre qui sont aussi, fort logiquement, les principaux bénéficiaires de nos investissements en matière de réduction des émissions.

» D'ici 2030, nous aurons réduit de **42%** nos émissions de gaz à effet de serre directes (en valeurs absolues) par rapport à 2021.

En 2023, nous atteignons déjà 9,5%, soit 7.827,8 tonnes en équivalent CO₂.



(1) Le scope 1 porte sur les émissions générées directement par nos activités liées aux bâtiments, aux transports et à la production. Le scope 2 couvre les émissions générées indirectement par la production de l'énergie que nous achetons.

» D'ici 2035, **100%** du transport de marchandises – par et pour Colruyt Group – sur l'ensemble de la chaîne de valeurs, sera zéro émission.



Réfrigération durable

En 2017, nous avons débuté l'utilisation de **réfrigérants naturels** dans les magasins Bio-Planet, Colruyt et Okay. Dans l'intervalle, 223 magasins en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg sont d'ores et déjà équipés d'installations de réfrigération au propane, au propène ou au CO₂. Ces magasins émettent 90% en équivalent CO₂ de moins que les installations alimentées par des réfrigérants de synthèse. La conversion sera terminée pour 2030. Grâce à notre **système de détection des fuites** reposant sur l'intelligence artificielle, nous sommes en mesure de détecter prématurément les fuites de réfrigérant et de limiter là aussi notre empreinte climatique. Notre chaîne logistique utilise des **conteneurs à la glace liquide** développés par nos soins pour le transport de produits frais et surgelés, et dont l'incidence climatique se révèle bien plus réduite que celle des charrettes au CO₂. En comparaison avec 2016, lorsque nous utilisions uniquement des charrettes réfrigérées au CO₂, nous évitons actuellement chaque année plus de **35.000 tonnes en équivalent CO₂**.



Magasins d'alimentation équipés d'installations de réfrigération recourant à des réfrigérants naturels



Chauffage

Nous poursuivons la rénovation de nos bâtiments, que nous isolons de manière à ce qu'ils acquièrent les caractéristiques de magasins basse énergie. Dans l'intervalle, 33,4% de nos magasins alimentaires Colruyt, Okay, Okay Compact, Bio-Planet et Cru sont équipés d'un système de récupération de chaleur, pour un total de 157 sites différents. 24,7% des magasins alimentaires, soit 27 de plus que l'année précédente, ont même cessé tout recours aux combustibles fossiles.

Transport de marchandises zéro émission

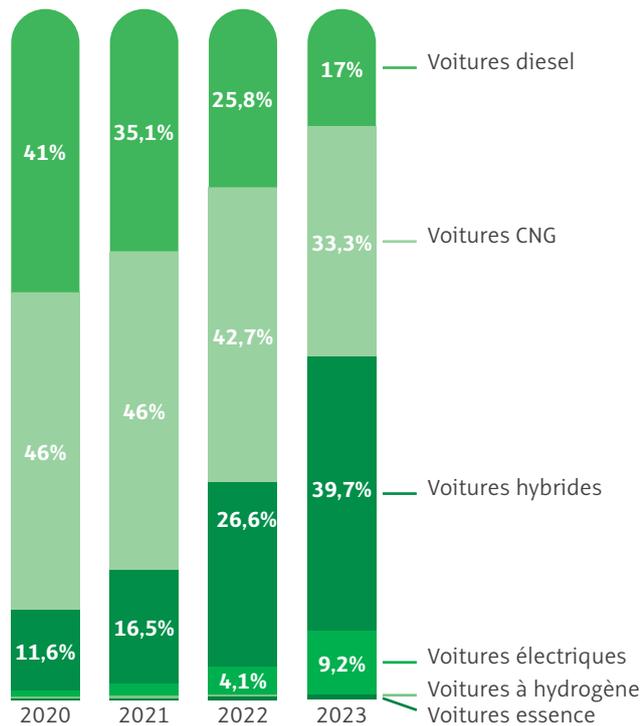
Tous les transports réalisés par nos chauffeurs internes, fournisseurs et partenaires pour le compte de Colruyt Group, seront totalement exempts d'émission pour 2035. Cette affirmation porte concrètement sur la livraison de marchandises à nos centres de distribution, magasins et clients. Pour 2030, notre transport de marchandises en gestion propre sera totalement décarboné grâce aux **véhicules électriques sur batterie et à hydrogène**, qui ne génèrent aucune émission de gaz à effet de serre durant leur utilisation. D'ici 2035, nous passerons à l'étape suivante : notre transport de marchandises sera intégralement alimenté en électricité et en hydrogène verts.

Nous disposons actuellement d'un camion électrique et d'un camion à hydrogène de 44 tonnes chacun. Ensemble, ces deux véhicules ont parcouru plus de 60.000 kilomètres pendant le dernier exercice. Parallèlement, divers fournisseurs de Colruyt Meilleurs Prix franchissent aussi le pas du transport zéro émission. En outre, Solucious dispose depuis 2023 de cinq **camions réfrigérés électriques**, qui ont parcouru un total de 43.847 kilomètres au cours du précédent exercice. Nous investissons massivement dans les livraisons à vélo en milieu urbain, qui représentaient pour l'exercice 2023/24 quelque 67.196 kilomètres.

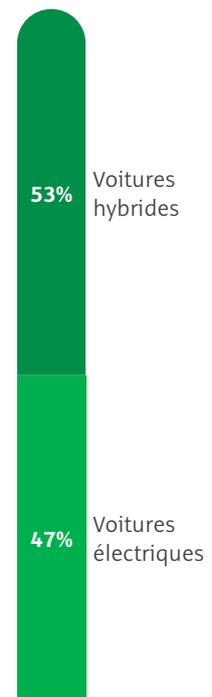
Voitures de société zéro émission

Nous poursuivons l'électrification de nos voitures de société pendant l'exercice 2023/24. Ainsi, 39,7% de notre parc automobile est équipé d'une motorisation hybride, soit 13,1% de plus que l'exercice précédent. La part des véhicules à motorisation électrique intégrale a plus que doublé en un an et a atteint les 9,2%. Au dernier trimestre, plus de deux nouvelles commandes de véhicule sur trois portaient sur un véhicule tout électrique. Naturellement, nous nous alignons sur l'objectif des autorités fédérales qui consiste à doter l'ensemble de la flotte de voitures de société zéro émission pour 2026, pour autant que l'infrastructure de recharge le permette. Après 2026, la flotte existante comprendra toujours des véhicules à motorisation hybride et thermique, mais il ne sera plus possible d'en commander. Aussi, leur nombre est amené à se réduire significativement année après année.

Voitures de société dans notre flotte



Commandes pour 2024/25

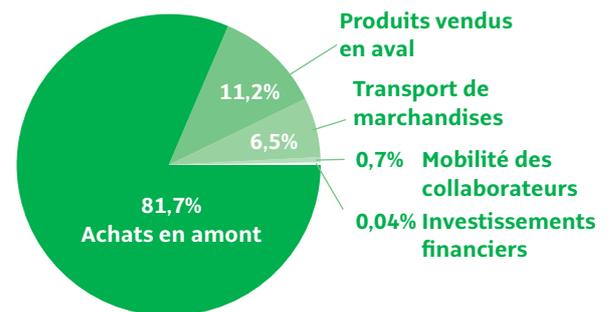


2. Éviter et réduire les émissions de gaz à effet de serre : scope 3 (1)

Nos activités génèrent également des émissions de gaz à effet de serre indirectes à travers la chaîne de valeurs. Nous identifions les processus et les catégories de produits aux effets majeurs sur le changement climatique. Ainsi, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils déclarent leurs émissions de CO₂ et qu'ils poursuivent des objectifs scientifiquement étayés pour limiter ces mêmes émissions. Nous motivons et informons nos clients à travers l'Éco-score et la transition protéique. Nous décarbonons notre transport et déployons des efforts supplémentaires en matière de déforestation, de conditionnement, de matériaux circulaires et de sourcing responsable.

Nous appuyons l'évaluation de nos émissions de gaz à effet de serre indirectes sur la méthode de calcul de l'**empreinte environnementale de notre organisation** reconnue par la Commission européenne. Nous sommes ainsi en mesure d'évaluer l'empreinte environnementale de nos activités et de notre gamme de produits au-delà de la catégorie limitée au changement climatique.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du scope 3



>> D'ici 2030, l'utilisation par les clients des produits que nous vendons (électroménager et combustibles fossiles) émettra **42%** de gaz à effet de serre de moins par rapport à l'année 2021.



(1) Le scope 3 a trait aux émissions générées indirectement dans la chaîne de valeurs dans le cadre de nos activités, chez nos fournisseurs comme chez nos clients.



SCIENCE
BASED
TARGETS

DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

» D'ici 2027, **77%** de nos fournisseurs (selon le chiffre d'achat) de la catégorie « produits et services achetés » auront des objectifs climatiques scientifiquement validés selon le cadre de la Science Based Targets initiative.



Gamme végétale plus étendue

Depuis 2022, nous surveillons de près le rapport entre protéines végétales et animales, selon une méthodologie que nous avons développée en concertation avec le Gouvernement flamand, la KU Leuven et Sciensano. Les résultats de l'évaluation que nous avons réalisée en 2023 correspondent aux analyses des achats de protéines effectuées par le Gouvernement flamand et la KU Leuven, conformément au constat établi par l'étude EI-MEET. Publiée chaque année, cette étude rend compte de la consommation et des achats de protéines.

Ces dernières années, Colruyt Group a multiplié les initiatives autour des aliments végétaux :

- Nous utilisons la **drêche**, un produit résiduel du brassage de la bière, comme matière première pour certains produits végétaux riches en fibres et en protéines que nous proposons chez Bio-Planet.
- Organisée en février 2024, la **Semaine des légumineuses** fut l'occasion de promouvoir dans nos cantines une gamme davantage végétalisée. Un mois plus tard, nous étions le sponsor principal du **Veggie Challenge**.
- Colruyt Group Academy propose des ateliers spécifiques, comme « À la découverte de la cuisine végétale » qui, comme son nom l'indique, fait la part belle à la **cuisine végétale**.
- Bio-Planet et Seppe Nobels ont joint leurs efforts pour introduire de nouveaux classiques belges **avec des légumes comme ingrédients principaux**. Une série de recettes végétales de fin d'année est venue compléter le tableau par la suite.
- En décembre 2023, Bio-Planet et Solucious étaient les sponsors principaux du **Festival des protéines**, réservé aux professionnels de l'industrie alimentaire.
- Les clients qui achètent des produits arborant un bon **Éco-score** se voient attribuer des points qu'ils peuvent ensuite consacrer à une œuvre caritative. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles à la page 112.



» D'ici 2028, **60%** des protéines que contiennent les produits que nous vendons proviendront de sources végétales et **40%** de sources animales.



Mobilité des marchandises et des collaborateurs

- Grâce à un **planning des transports intelligent** et à un **taux de chargement** de 93% des camions qui livrent les marchandises à nos magasins, nous sommes parvenus à optimiser les trajets en camion pour l'ensemble de nos enseignes. Nous évitons ainsi les trajets inutiles de même que la consommation de carburant superflue.
- Chaque jour, 22,5% des collaborateurs utilisent le vélo dans le cadre de leurs **déplacements domicile-lieu de travail**, soit une augmentation de 1,5% par rapport à l'année passée. En moyenne, quelque 6.300 collaborateurs parcourent un trajet simple de 7 kilomètres, soit plus de 85.000 kilomètres par jour.
- À la fin de l'année 2023, un projet pilote consacré au **budget mobilité** pour les collaborateurs qui renoncent à la voiture de société, a été mis sur pied. Depuis lors, ces collaborateurs perçoivent un budget mobilité avantageux qui leur permet d'organiser leur mobilité durable de manière autonome et flexible. Ils peuvent le consacrer à l'achat de billets de transports en commun, à la mobilité partagée, à l'achat d'un vélo et aux frais de logement. Alternative décente à la voiture de société, le budget mobilité rend la mobilité alternative à la fois plus attractive et plus accessible. Ce projet pilote a été évalué positivement et le budget mobilité est reconduit en 2024.

3. Éliminer des gaz à effet de serre de l'atmosphère

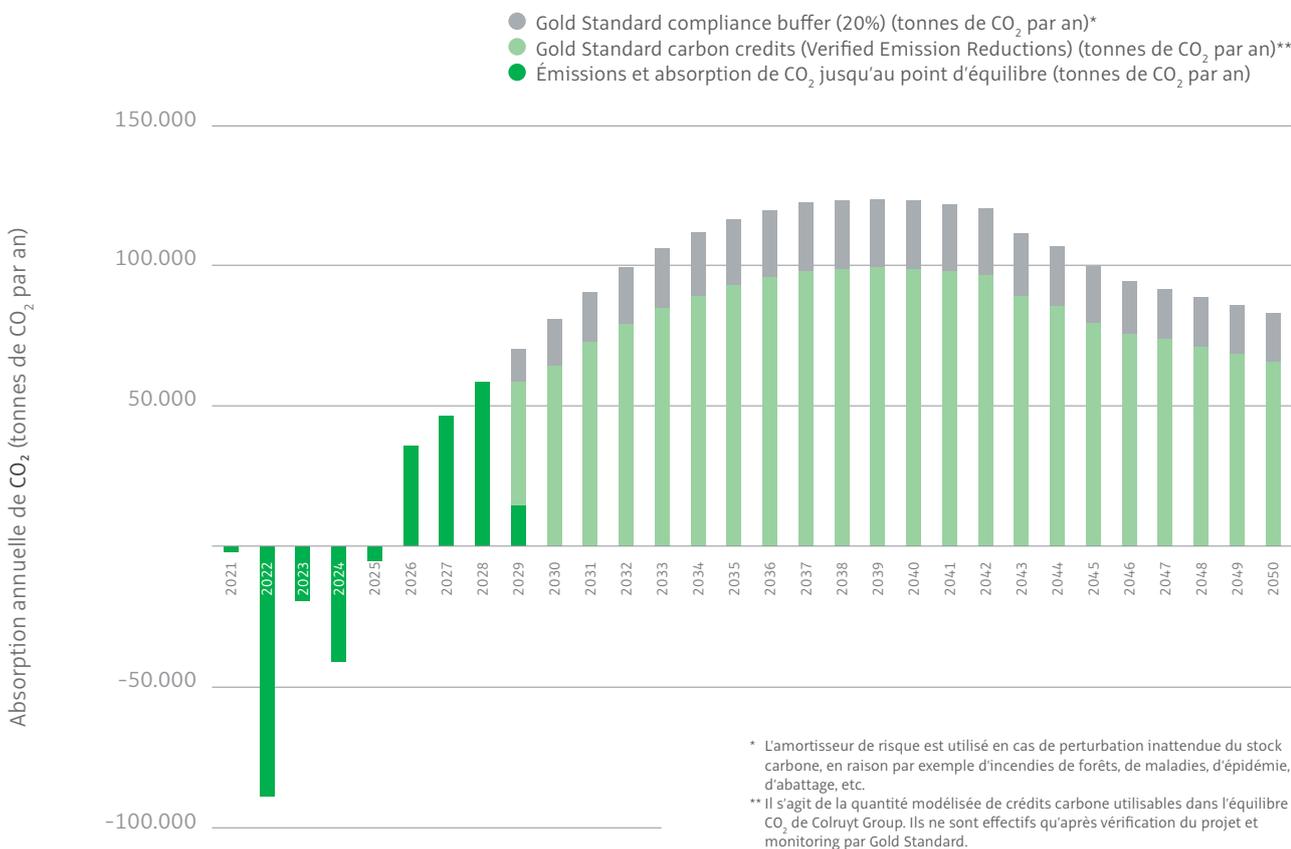
Nous prenons diverses mesures visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, mais nous investissons également dans l'absorption de CO₂ au moyen de solutions naturelles.

Forêt en République démocratique du Congo

Les arbres absorbent le CO₂ présent dans l'atmosphère en le stockant dans leur biomasse. En outre, ils contribuent à la biodiversité, à l'équilibre hydrologique, à la régulation de la température, au paysage et bien plus encore. Nous pouvons affirmer que le reboisement constitue l'une des solutions les plus polyvalentes dans la lutte contre le changement climatique. Voilà pourquoi nous avons commencé à planter une forêt en République démocratique du Congo en 2021, avec pour objectif d'atteindre les 10.000 hectares. Fin mars 2024, nous avons déjà planté 6,4 millions d'arbres sur 4.383 hectares.

>> D'ici 2030, nos **émissions** seront **neutralisées** dans le cadre des scopes 1 et 2. Nous absorberons alors dans l'atmosphère au moins autant de gaz à effet de serre que nous en émettrons.

Projet de reboisement en RDC : prévisions en matière d'équilibre CO₂



À l'instar de la majorité des projets de reboisement, les sols sont transformés, libérant des émissions initiales de CO₂ (biogène). Dès que les arbres plantés ont absorbé davantage de CO₂ que la végétation d'origine, il peut être question de **stockage net de CO₂** et nous sommes en mesure de compenser nos propres émissions de CO₂ (fossiles).

Nous avons choisi de confier à une partie externe le soin de valider notre projet de reboisement selon les **critères Gold Standard**. Ces critères donnent lieu à l'octroi de crédits carbone certifiés que nous pouvons utiliser pour compenser les émissions de CO₂ de nos propres activités (scopes 1 et 2) ou de

tout autre maillon de la chaîne (scope 3). Ces compensations appuient ainsi notre allégation de neutralité carbone.

Cet engagement vient s'ajouter à nos propres objectifs de réduction d'émissions. Car ce n'est qu'après une réduction drastique que nous pourrions compenser les émissions résiduelles par des crédits carbone provenant de notre projet de reboisement. Si nous rendions compte jusque-là uniquement du stockage effectif de CO₂ réalisé grâce à la croissance des arbres, nous tenons compte dès cette année des émissions initiales de CO₂ des arbres plantés.

Nous entendons créer une valeur ajoutée sociale et environnementale pour et en collaboration avec les communautés locales de la province congolaise du Kwango.

- **Emploi** : la plantation d'arbres offre du travail à quelques centaines d'habitants durant au moins cinq ans, avec des pics d'activités employant plus de 1.000 personnes.
- **Agroéconomie** : nous encourageons la production agricole locale pour mettre un terme à la dépendance de la population locale à l'abattage des arbres pour ses revenus. Ainsi, nous avons joint nos efforts à ceux de la population locale pour mettre en place la culture du manioc et des légumes. L'année passée, nous avons également dispensé une formation d'apiculteur et contribué à la mise en place de 17 ruches peuplées d'abeilles mellifères. Nous attendons la première récolte de miel en août 2024.
- **Infrastructure** : nous avons bâti un pont sur la rivière Konzi, qui relie les communautés installées sur les deux rives. Par ailleurs, nous conduisons des études démographiques en vue de la construction d'écoles et de centres médicaux.
- **Biodiversité** : nous plantons diverses essences d'arbres (indigènes) pour créer une forêt tropicale riche en biodiversité et divers habitats pour la faune. Nous avons également recruté une dizaine de brigadiers locaux. Leur tâche consiste à prévenir et à éteindre les petits incendies, et à contrôler les coupe-feux.



Agriculture carbone

En 2022, nous avons lancé en collaboration avec la coopérative flamande Vlaams Hoeverund et Inagro différents projets pilotes autour du « carbon farming » ou « agriculture carbone ». Ce concept allie des rotations de cultures alternatives avec de nouvelles techniques de culture pour séquestrer le carbone dans les terres agricoles. Ainsi, nous ne nous contentons pas d'éliminer du carbone de l'atmosphère, mais fertilisons de surcroît le sol tout en le rendant plus résistant à l'érosion, à la sécheresse et à l'excès d'eau. D'une pierre deux coups. De nombreuses mesures ont vu le jour depuis :

- Un **écran de verdure** composé de 500 arbres et arbustes a été planté.
- Grâce au principe de la **rotation des cultures**, le sol reste couvert en hiver également et les différents végétaux sont capables de retenir davantage de CO₂.
- D'intenses échanges de **connaissances et d'expérience** se font jour entre les différents partenaires.

Nous entendons améliorer davantage encore la santé des sols en élargissant le champ d'application du projet et du partenariat, notamment en investissant dans l'**agriculture régénérative**, qui recourt aux restes de plantes fanées pour nourrir les nouveaux végétaux. Ainsi, outre le potentiel stockage de carbone, nous pouvons également prendre en considération les avantages en termes de qualité et de santé des sols.



Gold Standard
for the Global Goals

Gold Standard : de quoi s'agit-il ?

Gold Standard représente la norme la plus stricte permettant de s'assurer qu'un projet climatique apporte une contribution substantielle à la problématique du changement climatique. Notre projet de reboisement en République démocratique du Congo est actuellement **inscrit au registre Gold Standard**, ce qui signifie que l'ensemble de la documentation a été déposé, mais que ni le projet ni ses incidences ne se sont vu décerner de certificat par le label Gold Standard proprement dit ou par un auditeur externe. Le projet a fait l'objet d'un audit au début du mois de mars 2024 et nous œuvrons à la validation du concept du projet. Le processus de certification peut être consulté dans le registre des incidences sur le site web www.goldstandard.org (id : GS12214 - GSF Registry).

4. Adaptation au changement climatique

Colruyt Group œuvre depuis longtemps déjà à l'atténuation des conséquences du changement climatique, portant essentiellement sur les **vagues de chaleur**, les **pénuries d'eau** et les **excès d'eau**. Suite à l'étude que nous avons réalisée en 2023 sur les risques physiques liés à nos propres activités, nous maintenons nos investissements dans les postes suivants :

- **Gestion circulaire de l'eau** : grâce à la captation, à l'épuration et à la réutilisation de l'eau de pluie et des eaux usées, nous avons réduit notre dépendance à l'eau de ville disponible. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles à la page 98.
- **Protection des réserves d'eau** : des revêtements perméables à l'eau, des tampons d'eau et une infiltration dirigée nous permettent de maintenir le circuit hydrique naturel et d'éviter les inondations. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles à la page 99.
- **Construction respectueuse du climat** : la construction de nos bâtiments tient compte de facteurs comme les excès d'eau et l'orientation au soleil.
- **Systèmes de réfrigération résilients** : nous optons pour des systèmes de réfrigération résistant aux pics de températures, à plus forte raison dans nos installations les plus vitales.

Des informations plus détaillées sur la gestion des risques sont disponibles aux pages 98 et suivantes.

Nos indicateurs de durabilité

Indicateurs ODD 2 ⁽¹⁾ Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 2 2021 2022 2023

Alimentation équilibrée pour chacun				
Dons alimentaires à des organisations sociales (en tonnes)	Année civile	5.622	6.942	7.863
Pourcentage de produits frais réellement vendus	Année civile	96,98	96,83	97,23

(1) Ces indicateurs portent sur les magasins d'alimentation Bio-Planet, Colruyt et Okay en Belgique

Indicateurs ODD 3 ⁽¹⁾ Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 3 2021 2022 2023

Alimentation équilibrée sur mesure ⁽¹⁾				
Nombre de produits à la composition nutritionnelle améliorée	Année civile	240	171	258
Réduction des matières grasses (en tonnes)	Année civile	251,1	112,3	215,0
Réduction des acides gras saturés (en tonnes)	Année civile	116,8	66,1	79,8
Réduction des sucres (en tonnes)	Année civile	228,1	166,9	252,2
Réduction de sel (en tonnes)	Année civile	34,4	14,8	19,7
Augmentation de fibres (en tonnes)	Année civile	39,1	39,0	90,3
Nombre de références de Boni Selection au Nutri-Score amélioré	Année civile	50	41	33

Environnement de travail sain et sûr				
Pourcentage de collaborateurs affiliés au Fonds de solidarité	Exercice	69,00	67,63	62,86
Montant versé par le Fonds de solidarité (en EUR)	Exercice	1.400.162	1.348.064	1.230.119
Nombre d'accidents du travail	Exercice	969	916	885
Taux de fréquence des accidents du travail (LTIFR) ⁽²⁾	Exercice	25,30	22,75	24,98
Degré de gravité des accidents du travail ⁽³⁾	Exercice	0,69	0,54	0,60
Nombre de collaborateurs malades de longue durée contactés par Le Relais	Exercice	2.935	3.516 ⁽⁴⁾	3.553

(1) Les indicateurs relatifs à la composition nutritionnelle portent sur nos marques propres Boni Selection et Everyday, ainsi que sur les produits de viande à la boucherie et dans le rayon viande de Colruyt et Okay.

(2) Le rapport entre le nombre total des accidents du travail (sur le lieu de travail) entraînant une incapacité totale de travail d'au moins un jour, à l'exclusion du jour de l'accident, multiplié par 1.000.000 d'heures travaillées, y compris les heures de formation et les heures consacrées aux activités syndicales. Ces analyses portent sur les catégories de collaborateurs suivantes : travailleurs, FPI, étudiants jobistes, travailleurs du samedi.

(3) Le rapport entre le nombre de jours calendrier perdus consécutivement à des accidents du travail (sur le lieu de travail), multiplié par 1.000, et le nombre d'heures travaillées, y compris les heures et de formation et les heures consacrées aux activités syndicales. Ces analyses portent sur les catégories de collaborateurs suivantes : travailleurs, FPI, étudiants jobistes, travailleurs du samedi.

(4) En raison de l'indisponibilité des données, les chiffres de 2022 ont été corrigés.

Indicateurs ODD 6 ⁽¹⁾ Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 6 2021 ⁽¹⁾ 2022 ⁽¹⁾ 2023 ⁽²⁾

Gestion circulaire de l'eau				
Consommation d'eau totale (en m ³)	Année civile	583.679	634.619	620.769
Pourcentage d'eau de pluie et d'eaux usées. Objectif : 50% d'ici 2030	Année civile	33,21	38,16	40,57
Eaux usées recyclées (en m ³)	Année civile	106.074	149.778	147.407

Réduction de l'empreinte hydrique de notre assortiment				
Pourcentage de nos pommes de terre, fruits et légumes frais provenant de régions à haut risque hydrique, qui répondent à une norme hydrique. Objectif : 70% d'ici 2025	Année civile		22	41

(1) Les données de 2021 et 2022 ont été modifiées à la lumière d'un jeu de données plus précises, également utilisé dans le calcul des données pour l'année 2023.

(2) Ces indicateurs portent sur la consommation d'eau de l'ensemble des centres de distribution (y compris Collect&Go, Solucious et Newpharma), complexes de bureaux, centres de données en gestion propre et de tous les sites de magasins de Colruyt Meilleurs Prix, Okay, Okay Compact, Bio-Planet, Cru, Dreamland et Dreambaby.

Indicateurs ODD 7

Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 7

2021

2022

2023

Le scope de cet indicateur correspond au scope consolidé de l'ensemble de Colruyt Group, sauf indication contraire.

Prévention et réduction de la consommation énergétique				
Consommation énergétique totale de Colruyt Group (en MWh)	Année civile	633.200	607.024 ⁽²⁾	587.119 ✓
Consommation énergétique totale de Colruyt Group en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg (en MWh)	Année civile	580.015	555.411 ⁽²⁾	522.588
Intensité énergétique (en MWh par million EUR de chiffre d'affaires) ⁽¹⁾	Année civile	63,0	56,1 ⁽²⁾	54,1 ✓
Intensité énergétique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg (en MWh par million EUR de chiffre d'affaires) ⁽¹⁾	Année civile	61,3	55,3 ⁽²⁾	52,9
Taux de réduction de la consommation énergétique normalisée par rapport à l'année 2009. Objectif : 20% d'ici 2030			10,4	13,5

Production et utilisation d'énergie renouvelable				
Consommation énergétique totale provenant de sources fossiles (en MWh) ⁽³⁾	Année civile	356.483	328.023	308.202 ✓
Consommation de combustibles à base de pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	Année civile	91.947	104.803 ⁽²⁾	111.741
Consommation de combustibles à base de gaz naturel (en MWh)	Année civile	263.181	219.393 ⁽²⁾	192.506
Consommation de combustibles provenant d'autres sources non renouvelables (en MWh)	Année civile	1.021	1.542 ⁽²⁾	936
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés provenant de sources non renouvelables (en MWh)	Année civile	334	2.284 ⁽²⁾	3.018
Consommation énergétique totale provenant de sources nucléaires (en MWh)	Année civile	0	0	2
Consommation énergétique totale provenant de sources renouvelables (en MWh)	Année civile	276.717	279.001 ⁽²⁾	278.917 ✓
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris le biogaz, l'hydrogène vert, etc. (en MWh)	Année civile	77	84	77
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés provenant de sources renouvelables (en MWh)	Année civile	276.641	265.752 ⁽²⁾	269.111
Consommation d'énergie renouvelable produite par le groupe (hors carburants) (en MWh)	Année civile	10.485	13.166	9.729
Part des sources renouvelables dans la consommation énergétique totale	Année civile	43,7	46,0 ⁽²⁾	47,5
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation énergétique totale	Année civile	99,8	99,1 ⁽²⁾	98,9

Mise à disposition d'énergie durable				
Nombre de sites de Colruyt Group équipés de bornes de recharge	Exercice	159	230	401

✓ La qualité et l'exactitude de ces données sont garanties par un auditeur externe (Limited Assurance), conformément à la norme ISAE 3000 (la norme d'assurance sur les informations financières non historiques). Le rapport de l'auditeur indépendant peut être consulté à la page 139.

(1) Le numérateur et le dénominateur (la consommation énergétique totale divisée par le chiffre d'affaires) de cet indicateur ne sont pas tout à fait alignés. La consommation énergétique a été calculée sur la base d'une année civile contrairement au chiffre d'affaires, calculé quant à lui sur la base de l'année financière par souci de cohérence vis-à-vis des données financières renseignées dans le rapport annuel. En d'autres termes, si la SA Dreambaby a été prise en considération dans le numérateur de cet indicateur, cette entité est exclue du dénominateur, puisqu'elle est renseignée comme activité non poursuivie au terme de l'année financière. Colruyt Group juge toutefois négligeable l'influence de cette donnée sur l'indicateur de la consommation énergétique en MWh par million EUR de chiffre d'affaires net.

(2) En raison de l'indisponibilité des données pour les entités françaises à ce moment-là, les chiffres de la consommation ont été corrigés pour 2022.

(3) Pour éviter les doubles comptages, l'électricité et la chaleur produites et consommées par le groupe au départ des installations de cogénération ne sont reprises que sous la consommation de gaz naturel visant au fonctionnement des installations de cogénération.

Indicateurs ODD 8

Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 8

2021

2022

2023

Emploi chez Colruyt Group⁽¹⁾

Nombre de collaborateurs salariés pour l'ensemble de Colruyt Group	Exercice	32.996	33.384	33.827
Évolution du nombre de collaborateurs (accroissement net)	Exercice	51	388	551
Ancienneté moyenne (en années)	Exercice	10,27	11,00	11,08
Nombre d'étudiants jobistes employés par Colruyt Group l'année passée	Exercice	8.949	10.432	10.987
Nombre de collaborateurs recrutés âgés de plus de 45 ans	Exercice	410	565	565
Pourcentage de femmes exerçant une fonction dirigeante	Exercice	28,01	28,57	28,59
Nombre de rotations de fonction (internes)	Exercice	727	786	690
Nombre de collaborateurs ayant souscrit à l'augmentation de capital	Exercice	1.606	1.489	1.490
Montant destiné à la participation bénéficiaire (en millions EUR)	Exercice	20,40	0	25,21
Pourcentage de collaborateurs représentés par l'intermédiaire d'un organe de concertation sociale	Exercice	94,00	93,40	92,05
Pourcentage de collaborateurs relevant d'une CCT	Exercice	100	100	100
Pourcentage de collaborateurs à temps plein	Exercice	78,43	78,76	83,75
Pourcentage de collaborateurs à temps partiel	Exercice	21,57	21,24	16,25
Pourcentage de collaborateurs sous contrat à durée indéterminée	Exercice	98,20	99,00	98,76
Pourcentage de collaborateurs sous contrat à durée déterminée	Exercice	1,80	1,00	1,24

Lieu de travail inclusif

Écart salarial moyen entre les genres (avantages extralégaux compris)/ÉTP	Exercice	-	2,27	3,57
Nombre de nationalités	Exercice	89	94	100

Apprentissage et développement communs⁽¹⁾

Montant des investissements dans la formation (en millions EUR)	Exercice	39,10	37,74	40,83
Pourcentage de masse salariale investie dans la formation	Exercice	2,82	2,61	2,92
Nombre de participants uniques à une formation en matière de croissance personnelle et de santé	Exercice	1.548	2.702	1.708
Nombre de formations différentes en matière de croissance personnelle et de santé	Exercice	55	82	59
Nombre de collaborateurs dans un parcours d'apprentissage dual	Exercice	211	240	300
Nombre de stagiaires	Exercice	710	476	873
Nombre de programmes d'apprentissage (traineeships)	Exercice	14	8	6
Nombre d'établissements de Colruyt Group Academy	Exercice	11	11	11
Nombre de participants aux ateliers et aux événements de Colruyt Group Academy à l'attention des consommateurs	Exercice	23.501	41.458	68.907
Nombre de formations et d'événements différents de Colruyt Group Academy à l'attention des consommateurs	Exercice	152	149	178
Montant d'investissement (en EUR) pour Colibri Foundation	Année civile	907.846	1.152.935	1.110.156
Nombre de projets de formation soutenus par Colibri Foundation	Année civile	18	18	21
Nombre de jeunes directement concernés par les projets de formation soutenus par Colibri Foundation	Année civile	10.480	11.202	16.558
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	Exercice	27,00	37,26	34,16
Nombre total d'heures de formation durant l'année (en millions)	Exercice	1,02	1,12	1,04

Conditions de travail dans la filière⁽²⁾

Nombre de producteurs faisant l'objet d'un suivi dans des pays à risques	Année civile	485	404	382
Pourcentage de producteurs dans des pays à risques audités au moins une fois	Année civile	81,00	64,35	79,00
Pourcentage de producteurs dans des pays à risques présentant un résultat acceptable après un audit social	Année civile	96	90	88
Nombre de producteurs passés d'un résultat faible à acceptable par rapport à l'année passée	Année civile	5	7	14
Nombre de producteurs avec lesquels la collaboration a pris fin pour infraction au code de conduite.	Année civile	5	1	2

(1) Ces indicateurs portent sur Colruyt Group en Belgique, sauf indication contraire.

(2) Les indicateurs relatifs aux conditions de travail correctes au sein de la filière ont trait aux producteurs de nos produits de marques propres.

Indicateurs ODD 12

Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 12

2021

2022

2023

Sourçage responsable

Poisson

Nombre total de produits de poisson, coquillages et crustacés sauvages	Année civile	199	199	200
Pourcentage total de produits de poisson, coquillages et crustacés sauvages certifiés MSC	Année civile	85,4	82,4	85,0
Pourcentage total de produits de poisson, coquillages et crustacés sauvages certifiés MSC ou vérifiés par l'ILVO ou l'ISSF (spécifique au thon)	Année civile	98,5	98,9	99,5
Nombre de produits de poisson, coquillages et crustacés d'élevage	Année civile	111	106	117
Pourcentage de produits de poisson, coquillages et crustacés d'élevage certifiés ASC et BIO	Année civile	94,6	98,1	99,1

Café

Nombre de produits de café	Année civile	105	141	125
Pourcentage de grains de café certifiés achetés (Rainforest Alliance, BIO, Fair Trade)	Année civile	100	100	100
Pourcentage de produits de café certifiés achetés (Rainforest Alliance, BIO, Fair Trade)	Année civile	100	100	100

Cacao

Nombre de produits à base de cacao	Année civile	310	329	329
Pourcentage de produits certifiés à base de cacao (BIO, Fair Trade)	Année civile	99,5	99,5	100
Pourcentage de barres et de tablettes de chocolat certifiées	Année civile	100	100	100

Soja destiné à la consommation humaine

Nombre de tonnes de produits de soja destiné à la consommation humaine	Année civile	882,70	923,86	933,93
Pourcentage de produits sans OGM (sans recours aux technologies OGM)	Année civile	100	100	100
Nombre de tonnes de soja TIER 1 (présence dans le produit sous la forme de soja)	Année civile	454,70	518,03	520,91
Pourcentage de soja TIER 1 certifié durable (Tier 1 ⁽¹⁾)	Année civile	64,30	54,31	42,18
Pourcentage de soja TIER 1 certifié durable et/ou provenant d'Europe ou d'Amérique du Nord	Année civile	88,80	87,82	79,96
Pourcentage de soja TIER 1 compensé par l'achat de certificats RTRS	Année civile	11,20	12,18	20,04
Nombre de tonnes de soja TIER 5 (présence dans le produit sous la forme de dérivés de soja)	Année civile	428,10	405,84	430,27
Pourcentage de soja TIER 5 certifié ou compensé par l'achat de certificats RTRS (Tier 5 ⁽²⁾)	Année civile	100	100	100

Soja destiné à la consommation animale

Volume de soja destiné à la consommation animale et utilisé dans la production de viande et de produits laitiers (en tonnes)	Année civile	41.246	37.778	32.050
Pourcentage de soja destiné à la consommation animale et compensé par l'achat de certificats RTRS	Année civile	100	100	100

(1) Tier 1 : plus de 5% de soja présent dans le produit.

(2) Tier 5 : moins de 5% de soja ou de dérivés de soja présents dans le produit.

Indicateurs ODD 12 (suite)

Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 12

2021

2022

2023

Huile de palme

Volume d'huile de palme commercialisé (en tonnes)	Année civile	4.661,0	4.899,5	5.585,0
Pourcentage d'huile de palme certifiée RSPO : balance de masse	Année civile	1,1	1,5	2,0
Pourcentage d'huile de palme certifiée RSPO : ségrégée	Année civile	98,6	98,0	96,5
Pourcentage d'huile de palme conventionnelle compensée par l'achat de certificats RSPO	Année civile	0,3	0,5	1,5
Pourcentage d'huile de palme certifiée RSPO	Année civile	100	100	100
Volume d'huile de palmiste commercialisé (en tonnes)	Année civile	1.009,3	499,3	521,0
Pourcentage d'huile de palmiste certifiée RSPO : balance de masse	Année civile	41,9	72,0	31,5
Pourcentage d'huile de palmiste certifiée RSPO : ségrégée	Année civile	58,1	28,0	68,5
Pourcentage d'huile de palmiste conventionnelle compensée par l'achat de certificats RSPO	Année civile	0	0	0
Pourcentage d'huile de palmiste certifiée RSPO	Année civile	100	100	100

Bois

Nombre de produits contenant au moins 60% de bois	Année civile	246	237	160
Pourcentage de produits en bois certifiés (FSC ou PEFC)	Année civile	100	100	100

Papier

Nombre de produits en papier	Année civile	295	314	366
Pourcentage de produits en papier certifiés (FSC, PEFC ou Der Blaue Engel)	Année civile	100	100	100

Coton

Pourcentage de produits de coton de Dreambee certifiés GOTS ou BCI	Année civile	100	100	100
Nombre de produits de coton (slips, chemisettes, chaussettes) certifiés GOTS chez Colruyt	Année civile	64	80	82

Projets de filière

Nombre de projets de filière actifs	Année civile	8	8	11
Nombre de produits issus des projets de filière dans nos magasins	Année civile	46	41	46
Nombre d'agriculteurs indirectement concernés par les projets de filière (par l'intermédiaire de coopératives)	Année civile	49.864	45.011	46.303
Nombre d'agriculteurs directement concernés par les projets de filière (au sein même de la filière)	Année civile	2.320	2.176	2.505

Bien-être animal

Pourcentage d'œufs frais de poules élevées au sol ou de poules élevées en plein air	Année civile	100	100	100
Pourcentage de produits à base d'œufs de poules élevées au sol ou de poules élevées en plein air	Année civile	100	100	100
Pourcentage de viande de lapin fraîche provenant d'un élevage en parc (hors préparations) et livrée par l'intermédiaire de Fine Food Meat	Année civile	100	100	100
Pourcentage de viande de lapin fraîche provenant d'un élevage en parc (hors préparations)	Année civile	100	100	100
Pourcentage d'animaux étourdis avant abattage	Année civile	100	100	100

Indicateurs ODD 12 (suite)

Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 12

2021

2022

2023

Utilisation parcimonieuse des matières premières et des matériaux

Emballage plus malin ⁽¹⁾

Volume de matériaux de conditionnement ayant fait l'objet d'une transition vers une utilisation de matériaux durables (en kg)	Année civile	15.023	2.480.220	4.907.068
Volume de matériaux de conditionnement ayant fait l'objet d'une transition d'un conditionnement non recyclable à un conditionnement recyclable (en kg)	Année civile	82.861	1.490.078	1.990.994
Volume de matériaux de conditionnement que nous avons mis en moins sur le marché (en kg)	Année civile	20.669	113.792	113.024
Pourcentage de rPET ⁽²⁾ dans les boissons de marques propres. Objectif : au moins 50% d'ici 2025	Année civile	33,62	34,67	38,00
Pourcentage de pertes alimentaires destinées à l'incinération et à la méthanisation. Objectif : maximum 60% d'ici 2025	Année civile	65,0	61,3	55,1

Ensemble contre les pertes alimentaires ⁽³⁾

Pourcentage de pertes alimentaires destinées à la consommation humaine	Année civile	15,9	20,8	25,4
Pourcentage de pertes alimentaires destinées à l'alimentation animale	Année civile	18,8	18,1	19,3
Pourcentage de pertes alimentaires destinées à la biochimie	Année civile	0,3	0,4	0,3
Pourcentage de pertes alimentaires destinées à l'incinération et à la méthanisation	Année civile	65,0	60,8	55,1

Prévention et réduction des déchets ⁽³⁾

Taux de recyclage. Objectif : au moins 85%	Année civile	85,04	85,59	85,92
Pourcentage de produits effectivement vendus (frais et surgelés)	Année civile	96,98	96,83	97,23
Pourcentage de pertes alimentaires destinées à l'incinération et à la méthanisation. Objectif : maximum 60% d'ici 2025	Année civile	65,0	61,3	55,1

Consommation responsable

Pourcentage de consommateurs belges déclarant connaître l'Éco-score	Exercice		41	51
Nombre de produits de marques propres dont l'emballage mentionne l'Éco-score	Exercice		500	750

(1) Les indicateurs relatifs au conditionnement portent sur nos produits de marques propres.

(2) rPET correspond à du plastique PET (polytéréphthalate d'éthylène) recyclé, un matériau fréquemment utilisé en remplacement du nouveau PET (également appelé PET vierge) et qui entre dans la composition des bouteilles et des emballages alimentaires en plastique.

(3) Les indicateurs relatifs aux pertes alimentaires et aux déchets portent sur les activités liées aux magasins de Colruyt Group en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg : nos formules de magasins, nos centres de distribution et les centres de production de Fine Food, de même que les flux de déchets (limités) de nos bâtiments de bureaux à Hal. Nous n'y incluons pas les déchets de construction.

Indicateurs ODD 13

Des explications plus détaillées sur nos efforts en la matière sont disponibles dans le chapitre consacré à l'ODD 13

2021

2022

2023

Émissions de gaz à effet de serre

Émissions de gaz à effet de serre scope 1 (en tonnes éq. CO ₂)	Année civile	90.556 ⁽³⁾	83.307 ⁽³⁾	81.336 ✓
Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre (scope 1), régulées au travers du système d'échange de quotas d'émission (%)	Année civile	0%	0%	0%
Émissions de gaz à effet de serre scope 2 rattachées à la localisation (en tonnes éq. CO ₂)	Année civile	30.514 ⁽³⁾	34.665 ⁽³⁾	28.930 ✓
Émissions de gaz à effet de serre scope 2 rattachées au marché (en tonnes éq. CO ₂)	Année civile	232 ⁽³⁾	652 ⁽³⁾	803 ✓
Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2 (rattachés au marché), par rapport à l'année de référence 2021. Objectif : 42% d'ici 2030	Année civile	-	7,5 ⁽³⁾	9,5
Intensité des émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2 (rattachées au marché), en tonnes éq. CO ₂ par EUR millions de chiffre d'affaires ⁽¹⁾	Année civile	9,1 ⁽³⁾	7,8 ⁽³⁾	7,6 ✓
Émissions de gaz à effet de serre scope 3 (en tonnes éq. CO ₂ eq) ⁽⁴⁾	Année civile	6.735.951 ⁽³⁾	6.692.827 ⁽³⁾	6.175.232
i. Achats en amont	Année civile	5.504.873 ⁽³⁾	5.431.628 ⁽³⁾	5.042.512
ii. Produits vendus en aval	Année civile	802.514 ⁽³⁾	760.942 ⁽³⁾	688.936
iii. Transport de marchandises	Année civile	400.562 ⁽³⁾	456.822 ⁽³⁾	399.407
iv. Mobilité des collaborateurs	Année civile	26.316 ⁽³⁾	40.200 ⁽³⁾	42.022
v. Investissements financiers	Année civile	1.686 ⁽³⁾	3.234 ⁽³⁾	2.354
Émissions totales de gaz à effet de serre rattachées à la localisation (en tonnes éq. CO ₂)	Année civile	6.857.021 ⁽³⁾	6.810.799 ⁽³⁾	6.285.498
Émissions totales de gaz à effet de serre rattachées au marché (en tonnes éq. CO ₂)	Année civile	6.826.739 ⁽³⁾	6.776.786 ⁽³⁾	6.257.371
Pourcentage de fournisseurs participant à l'initiative Science Based Targets (selon le chiffre d'achat). Objectif : 77% d'ici 2027 ⁽²⁾	Année civile	-	28,50	28,96 ⁽²⁾

✓ La qualité et l'exactitude de ces données sont garanties par un auditeur externe (Limited Assurance), conformément à la norme ISAE 3000 (la norme d'assurance sur les informations financières non historiques). Le rapport de l'auditeur indépendant peut être consulté à la page 139.

- (1) Le numérateur et le dénominateur (les émissions de gaz à effet de serre totales divisées par le chiffre d'affaires) de cet indicateur ne sont pas tout à fait alignés. Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées sur la base d'une année civile, contrairement au chiffre d'affaires, calculé quant à lui sur la base de l'année financière par souci de cohérence vis-à-vis des données financières renseignées dans le rapport annuel. En d'autres termes, si la SA Dreambaby a été prise en considération dans le numérateur de cet indicateur, cette entité est exclue du dénominateur, puisqu'elle est renseignée comme activité non poursuivie au terme de l'année financière. Colruyt Group juge toutefois négligeable l'influence de cette donnée sur l'indicateur des tonnes éq. CO₂ par million EUR de chiffre d'affaires net.
- (2) L'indicateur porte sur la représentation des fournisseurs dans les postes d'achat. Le calcul de cet indicateur couvre plus de 90% du chiffre d'achat. La méthode de calcul a été légèrement modifiée par un jeu de données plus précises, de sorte que les chiffres ne sont pas tout à fait comparables à ceux de 2022.
- (3) Les données pour l'année de référence 2021 et l'année 2022 ont été recalculées par rapport à l'exercice de déclaration précédent. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles à la page 127.
- (4) À compter du présent exercice de déclaration, nous prenons également en considération la SA Roelandt et Codifrance SAS. Cet ajout se situe sous le seuil de révision et n'entraîne par conséquent aucun recalcul historique.

Absorption des émissions de gaz à effet de serre

Nombre d'arbres plantés en République démocratique du Congo ⁽¹⁾	Exercice	531.735 ⁽²⁾	4.338.469 ⁽²⁾	6.408.251
Nombre d'hectares reboisés en République démocratique du Congo ⁽¹⁾	Exercice	420 ⁽²⁾	3.430 ⁽²⁾	4.383
Volume net estimé de CO ₂ stocké grâce au reboisement en République démocratique du Congo (en tonnes de CO ₂) ⁽¹⁾	Exercice	0	0 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾

(1) Cumulatif.

(2) Le recours à une méthode de calcul plus détaillée a révélé une erreur dans les chiffres de 2021 et de 2022. Cette erreur a été rectifiée.

(3) Il ne peut être question de stockage net de CO₂ que lorsque les arbres plantés ont absorbé davantage de CO₂ que la végétation d'origine.

Plan d'atténuation scopes 1 et 2

Pourcentage de magasins d'alimentation équipés d'installations de réfrigération recourant à des réfrigérants naturels ⁽¹⁾	Exercice	35,7	43,0	47,4
Pourcentage de magasins d'alimentation équipés d'une installation de récupération de chaleur ⁽¹⁾	Exercice	19,9	27,4	33,4
Pourcentage de magasins d'alimentation exempts de combustibles fossiles ⁽¹⁾	Exercice	10,2	19,8	24,7
Pourcentage de magasins basse énergie dans l'ensemble du parc de magasins ⁽²⁾	Exercice	42,5	47,3	59,4
Taux de rotation des charrettes réfrigérées à la glace liquide (Liquid Ice Containers) ⁽³⁾	Exercice	93,9	97,6	96,2
Taux de fuite de réfrigérant	Année civile	3,8	4,0	3,4
Pourcentage de voitures de société zéro émission	Exercice	-	4,4	9,4

(1) Les indicateurs relatifs aux magasins utilisant des réfrigérants naturels ainsi qu'un système de récupération de chaleur, et exempts de combustibles fossiles, portent sur les magasins alimentaires Bio-Planet, Colruyt et Okay en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

(2) L'indicateur relatif aux magasins basse énergie porte sur les magasins Bio-Planet, Colruyt, Cru et Okay en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

(3) L'indicateur relatif aux charrettes réfrigérées à la glace liquide porte sur le commerce de détail alimentaire de Bio-Planet, Colruyt et Okay en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Plan d'atténuation scope 3				
Pourcentage de collaborateurs se rendant au travail à vélo	Exercice	19,5	21,0	22,5
Pourcentage de collaborateurs se rendant au travail en transports en commun	Exercice	5,8	6,3	6,9
Pourcentage de collaborateurs se rendant au travail en covoiturage	Exercice	4,0	4,0	4,0
Nombre de trajets évités en camion grâce au transport fluvial en Belgique	Exercice	4.836	4.448	3.498
Pourcentage de livraisons sortantes en heures creuses et la nuit	Exercice	46,2	46,0	46,8
Taux de chargement des livraisons sortantes pour Colruyt	Exercice	94,0	93,9	93,1
Nombre de camions zéro émission en service au sein de l'entreprise	Exercice	-	-	14
Pourcentage de tracteurs, fourgons et camionnettes zéro émission en gestion propre	Exercice	-	-	2,19
Pourcentage de kilomètres parcourus par des camions zéro émission en gestion propre	Exercice	-	-	1,48



Limites organisationnelles

Les entités et les activités de Colruyt Group qui relèvent du champ d'application, sont comparables au champ d'application du rapport financier conformément au principe du contrôle financier, et excluent donc de cet exercice toutes les entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Par ailleurs, les émissions des entreprises associées et des coentreprises (joint-ventures) sont comptabilisées dans la catégorie « investissements financiers » dans le scope 3.

Dès lors que des changements structurels significatifs produisant des effets matériels sur nos émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des scopes 1 et 2 (comme une acquisition ou un désinvestissement) interviennent au milieu de l'année, nous les intégrerons à l'inventaire pour un exercice de déclaration complet « dans la mesure du possible », afin de maintenir la cohérence avec l'année de référence recalculée. Le dernier jour de la période de déclaration déterminera le scope de l'ensemble de la période afin de favoriser une comparabilité maximale tout au long de l'année.

Reformulation des données historiques

En 2023, quelques changements de structure organisationnelle majeurs ont eu lieu : la SAS Degrenne Distribution SAS a été intégralement reprise dans le périmètre de consolidation, tandis que la SA Dreamland et la SA DATS 24 cessaient de l'être. Quelques facteurs d'émission ont été actualisés, de même que les facteurs d'émission du mix résiduel seront désormais utilisés pour les émissions basées sur le marché dans le cadre du scope 2. Les données (scopes 1 et 2) pour l'année de référence 2021 et pour l'année 2022 ont été recalculées pour rendre compte de ces changements. Pour le scope 3, un certain nombre de corrections méthodologiques (principalement pour le calcul du portefeuille de produits) et des données de meilleure qualité ont également donné lieu à un nouveau calcul et donc à une année de référence légèrement adaptée. La SA Dreamland et la SA DATS 24 ont été retirées des données historiques. Les données de la SAS Degrenne Distribution n'ont pas encore été ajoutées. Le seuil pour un nouveau calcul s'élève à 5%.

Méthodologie

Nous rendons compte de nos émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1, 2 et 3 sur la base du Greenhouse Gas (GHG) Protocol Corporate Standard. Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre se composent d'un équivalent CO₂ calculé, défini en tant que CO₂ réellement émis, plus l'émission équivalente d'autres gaz à effet de serre pertinents tels que définis par le protocole GHG.

Pour les besoins de la délimitation des émissions du scope 3, nous avons identifié les catégories présentant le plus haut degré d'incidence et de pertinence pour Colruyt Group, conformément aux directives du Greenhouse Gas Protocol et du Corporate Value Chain Accounting and Reporting Standard. Dans le cadre de cette évaluation, les catégories « Upstream leased assets », « Processing of sold products » et « Downstream leased assets » sont apparues comme étant non matérielles ni en phase avec la nature de nos activités.

Facteurs d'émission

Nos calculs intègrent les facteurs d'émission selon une hiérarchie déterminée. Autrement dit, lorsque nous recherchons un facteur d'émission, nous commençons par consulter la base de données ADEME (Base Carbone version 23.2 et Agribalyse version 3.1 pour les produits alimentaires). Pour les facteurs d'émission de l'électricité basés sur la situation géographique, nous tenons compte de l'International Energy Agency (IEA, édition de 2023), tandis que nous utilisons les valeurs de l'AIB (European Residual Mixes), lorsqu'elles sont disponibles, pour le mix résiduel (basé sur le marché). À défaut, les facteurs d'émission de l'IEA sont appliqués. Le calcul de l'empreinte des produits non alimentaires repose, quant à lui, essentiellement sur Ecoinvent version 3.9 et Agri-Footprint. Les bases de données utilisées dans cet exercice sont régulièrement actualisées. Nous œuvrons à l'intégration de davantage de données fournisseurs primaires afin d'accroître la qualité de nos données.

Taxinomie de l'UE

Système de classification des activités durables

Le règlement européen portant sur la taxinomie (« **Taxinomie de l'UE** ») relève d'un plan d'action mis en place en vue du **financement du pacte vert pour l'Europe**. L'Union européenne y expose notamment son ambition de réduire à zéro d'ici 2050 les émissions nettes de gaz à effet de serre et, par voie de conséquence, d'atteindre la **neutralité climatique**. Afin de réaliser les objectifs prédéfinis, la Commission européenne prévoit de réaffecter les flux de capitaux aux activités économiques durables.

La taxinomie de l'UE constitue un **système de classification** visant à déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable. Autrement dit, elle aide les entreprises, mais aussi les investisseurs et autres responsables politiques, à identifier les activités économiques durables. Par ailleurs, le règlement prévoit surtout aussi une **obligation de déclaration financière**.

La taxinomie de l'UE s'articule actuellement autour de **six objectifs environnementaux**, pour lesquels les entreprises doivent déclarer la contribution de leurs activités économiques :

1. **L'atténuation du changement climatique (CCM)**
2. **L'adaptation au changement climatique (CCA)**
3. **L'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines (WTR)**
4. **La transition vers une économie circulaire (CE)**
5. **La prévention et le contrôle de la pollution (PPC)**
6. **La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO)**

Exercice de déclaration 2023/24

Pour l'exercice de déclaration 2023/24, les entreprises sont une nouvelle fois priées d'identifier les activités économiques qui présentent un potentiel écologique durable (« **activités éligibles à la taxinomie de l'UE** ») à l'égard des deux premiers objectifs environnementaux : **l'atténuation du et l'adaptation au changement climatique**. Tout comme l'année passée, nous avons également évalué ces activités éligibles à l'aune des **critères d'examen technique** et des **garanties minimales**. Cette démarche nous a permis d'identifier les activités qui se révèlent bel et bien durables sur le plan environnemental selon cette même taxinomie (« **activités alignées sur la taxinomie de l'UE** »).

Contrairement à l'exercice de déclaration 2022/23, nous avons identifié cette année les **activités éligibles** à la taxinomie de l'UE pour les **quatre autres objectifs environnementaux (eau, économie circulaire, pollution et biodiversité)** également. Ces objectifs ont été définis dans le Règlement délégué (UE) 2023/2486 (« **Règlement délégué relatif au climat** »). Dès le prochain exercice, nous évaluerons ces activités à l'aune des critères d'examen technique correspondants. En d'autres termes, nous rendons compte, pour l'ensemble des six objectifs environnementaux, à la fois des activités éligibles et alignées sur la taxinomie de l'UE.

La taxinomie de l'UE équivaut, en définitive, à une **obligation de déclaration financière**. L'Union européenne impose à toute entreprise de publier la quote-part dans le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses opérationnelles (OpEx) de ces activités économiques éligibles et alignées.

Nous souhaitons par ailleurs souligner que la déclaration de taxinomie de l'UE est **récente** et demeure **passablement complexe** de par sa nature. La législation et les pratiques du marché sont encore en plein développement. Aussi, nous suivons de près l'évolution de la situation et tâchons de nous organiser au mieux pour faire face à la nouvelle obligation de déclaration.

Champ d'application pour Colruyt Group

Nous avons évalué les activités économiques de **toutes nos entreprises intégralement consolidées**. Par ailleurs, Colruyt Group investit de manière indirecte dans de nombreuses activités économiques durables reprises dans la taxinomie de l'UE, mais ces investissements sont portés au compte des entreprises associées, qui ne figurent pas dans la liste des entreprises intégralement consolidées du groupe. Ainsi, le groupe investit conjointement avec Korys dans le holding énergétique Virya Energy, dont la production d'énergie renouvelable et d'hydrogène constitue la principale activité. Nous nous référons brièvement et séparément ci-dessous à la **déclaration de taxinomie de l'UE volontaire de Virya Energy**.

Activités éligibles à la taxinomie de l'UE

Dans le cadre de sa taxinomie, l'Union européenne a privilégié les activités économiques susceptibles d'apporter la contribution la plus probante aux six objectifs environnementaux. Colruyt Group opère essentiellement dans le secteur du commerce de détail alimentaire et non alimentaire, du commerce de gros et du foodservice. Ces activités économiques n'ont pas été intégrées au Règlement délégué relatif au climat et à l'environnement. Par conséquent, les **activités principales de notre groupe sortent du champ d'application dudit règlement**. La **chaîne de magasins de vélos Bike Republic** constitue toutefois une exception en la matière. Par ailleurs, Colruyt Group comporte d'importantes **activités d'appui du groupe** qui relèvent bel et bien de la taxinomie de l'UE.

Au cours des deux derniers exercices de déclaration, nous avons identifié les activités éligibles pour les **deux premiers objectifs environnementaux, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique**. Ces activités sont les principales contributrices à l'atténuation du changement climatique. Cette année, nous reprendrons cet exercice là où nous l'avons laissé. De plus, nous identifions, également pour la première fois, pour cet exercice de déclaration, les **activités éligibles pour les quatre autres objectifs environnementaux : l'eau, l'économie circulaire, la lutte contre la pollution et la biodiversité**. Le prochain tableau fournit un **aperçu des activités éligibles à la taxinomie de l'UE** pour l'exercice de déclaration 2023/24.

Un changement majeur est intervenu au regard de l'exercice précédent. En effet, nous ne considérons plus les **activités CCA 05.03 « Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées »** et **CCA 08.02 « Programmation, conseil et autres activités informatiques »** comme étant des activités éligibles à la taxinomie de l'UE en conséquence de la stricte interprétation du législateur (cf. Communication de la Commission C/2023/305). Les données financières de l'année passée ont également été recalculées en conséquence dans le présent rapport annuel (voir ci-après).

Déclaration de taxinomie de l'UE volontaire pour Virya Energy
Virya Energy ne figure pas dans notre rapport consolidé et, à ce titre, n'est **pas repris dans le rapport de Colruyt Group portant sur la taxinomie de l'UE**. Pour l'heure, et bien que le holding énergétique ne relève pas encore du champ d'application de la taxinomie de l'UE, Virya Energy prend l'initiative de produire un **rapport volontaire** sur les **activités éligibles à la taxinomie** de l'UE. Des informations plus détaillées sur ce rapport volontaire sont disponibles sur le site web de Virya Energy.

Activités alignées sur la taxinomie de l'UE

Critères d'examen technique

Afin de déterminer si les activités éligibles sont bel et bien alignées sur la taxinomie de l'UE, nous passons minutieusement au crible chaque activité et l'évaluons à l'aune des critères d'examen technique. Ces critères ambitieux posent les

conditions permettant de déterminer, pour chaque objectif environnemental, si une activité...

- ... délivre une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux (« **contribution substantielle** ») et
- ... ne cause aucun préjudice important à l'un des cinq autres objectifs environnementaux (« **ne pas causer de préjudice important** », en abrégé « **DNSH** »).

Pour l'exercice de déclaration 2023/24, nous évaluons les activités éligibles à l'aune des critères d'examen technique en vigueur pour les deux premiers objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. À cette fin, nous avons une nouvelle fois pu nous appuyer sur l'exercice de l'année passée. Le tableau suivant délivre un aperçu des activités qui répondent ou qui ne répondent pas aux **critères d'examen technique (contribution substantielle et DNSH)**. Il comporte également une brève explication sur l'évaluation des critères au niveau des activités. Concernant les exigences énumérées à l'Appendice A du Règlement délégué relatif au climat, nous nous référons à l'analyse des risques à laquelle nous nous sommes livrés et qui portait sur les **effets tangibles du changement climatique sur nos activités opérationnelles** et les actifs correspondants. Dans ce cadre, nous avons tenu compte des projections climatiques jusqu'à 2050 et avons évalué les mesures d'adaptation existantes et à venir. L'analyse a confirmé que nous maîtrisons bien ce risque et que les solutions d'adaptation existantes se révèlent bel et bien efficaces. Des informations plus détaillées sur l'analyse des risques intégrale sont disponibles dans la rubrique Corporate governance (3. Gestion des risques et contrôle interne) et sur notre site web www.colruytgroup.com.



Numéro de l'activité	Nom de l'activité	Principales activités de Colruyt Group	Évaluation selon les critères d'examen technique	Activités alignées sur la taxinomie de l'UE
----------------------	-------------------	--	--	---

Atténuation du et adaptation au changement climatique

CCM 01.01	Boisement	Reboisement en République démocratique du Congo	L'évaluation des critères d'examen technique s'est révélée positive, notamment grâce à un projet de boisement solidement étayé et à une documentation de même niveau. Les avantages climatiques ont par ailleurs été analysés et leur caractère permanent pérennisé. De plus, un audit a été effectué par une tierce partie. Le projet réalise également une amélioration significative en matière de gestion des eaux et de biodiversité. La pollution est évitée.	✓
CCM 03.06	Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	Liquid Ice Container : charrette réfrigérée de conception maison utilisant un mélange congelé, mais liquide (« Liquid Ice »)	Il s'agit d'une contribution substantielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, confirmée par une analyse du cycle de vie quantitative vérifiée par une tierce partie. Cette technologie s'accorde par ailleurs avec les principes de l'économie circulaire et évite le recours aux substances dangereuses. Enfin, une inspection RIE (rapport d'incidences environnementales) a également été effectuée.	✓
CCM 04.09 nouveau	Transport et distribution d'électricité	Cabines à moyenne tension	En raison de la matérialité financière relativement faible de l'activité et de l'extrême complexité des critères d'examen technique, tous les critères n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation détaillée.	
CCM 06.04	Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de notre chaîne de magasins de vélos Bike Republic • Mise à la disposition des collaborateurs de vélos acquis dans le cadre du programme « Bike to Work » et leasing de vélos à l'aide d'un « budget flexible » 	Les activités de la chaîne de magasins de vélos Bike Republic répondent aux critères d'examen technique, en raison principalement de la nature des activités (cf. contribution substantielle). Cette considération s'applique également aux programmes cyclistes à l'attention des collaborateurs. Dans le cadre de ces activités, nous adoptons également des mesures conformes aux principes de l'économie circulaire, à la fois à travers l'entretien en bonne et due forme des vélos, mais aussi à travers la récupération des vélos proprement dits, de leurs pièces ou de leurs matériaux.	✓
CCM 06.05	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Véhicules en gestion propre, en particulier les voitures de société	En raison de leurs faibles émissions de CO ₂ , les véhicules électriques, hybrides plug-in et à hydrogène de notre parc automobile, répondent aux critères de contribution substantielle. Après une mise au point opérée avec les sous-traitants, entre autres, les critères DNSH ont également pu être évalués favorablement, de même que les critères de l'économie circulaire (notamment le taux de recyclage) et de pollution (comme les exigences relatives à la norme euro et aux émissions de bruit de roulement).	✓
CCM 06.06	Transport routier de fret	Véhicules lourds en gestion propre	Nos camionnettes et tracteurs électriques en gestion propre répondent aux critères d'examen technique. Les critères présentent une structure comparable à l'activité CCM 06.05.	✓
CCM 06.15	Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	Infrastructure de recharge pour véhicules lourds	L'évaluation des critères d'examen technique s'est révélée positive. L'infrastructure est destinée à accueillir des véhicules ne rejetant aucune émission de CO ₂ . Le suivi rapproché opéré par le service Environnement dans le cadre d'une étude d'incidences sur l'environnement revêt par ailleurs une importance capitale. De plus, la pollution est évitée de même que les principes de l'économie circulaire sont respectés à tous les postes jugés nécessaires.	✓

Numéro de l'activité	Nom de l'activité	Principales activités de Colruyt Group	Évaluation selon les critères d'examen technique	Activités alignées sur la taxinomie de l'UE
----------------------	-------------------	--	--	---

Atténuation du et adaptation au changement climatique

CCM 07.01 nouveau	Construction de bâtiments neufs	Projet de nouvelle construction impliquant la vente d'une partie du bâtiment	Pour l'heure, la construction de nos bâtiments existants ne répond pas encore à tous les critères d'examen technique, en particulier en raison des critères DNSH.	
CCM 07.02	Rénovation de bâtiments existants	Rénovation de succursales et de sites	Pour l'heure, la rénovation de nos bâtiments existants ne répond pas encore à tous les critères d'examen technique. Néanmoins, nous examinerons les exigences avec la plus grande minutie dans l'intervalle afin de déterminer une façon d'y répondre à terme.	
CCM 07.03	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Éclairage LED	L'éclairage LED répond aux critères d'examen technique à travers la mesure individuelle « installation et remplacement de sources de lumière peu énergivores ». Outre l'Appendice A portant sur l'adaptation au changement climatique, la conformité à l'Appendice C a été confirmée pour les critères DNSH.	✓
CCM 07.04	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	Stations de recharge pour véhicules électriques	De par sa nature même, cette activité répond aux critères d'examen technique. En l'occurrence, les critères de contribution substantielle stipulent qu'il doit précisément s'agir de stations de recharge pour véhicules électriques. À l'exception de l'Appendice A portant sur l'adaptation au changement climatique, aucun critère DNSH n'est d'application.	✓
CCM 07.06	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Panneaux solaires	Notre activité portant sur les panneaux solaires répond aux critères d'examen technique ; là aussi, essentiellement de par sa nature même. À l'exception de l'Appendice A portant sur l'adaptation au changement climatique, aucun critère DNSH n'est d'application. Les panneaux solaires que nous avons installés dans le cadre des projets de nouvelles constructions alignés sur l'activité CCM 07.07, relèvent de cette activité.	✓
CCM 07.07	Acquisition et propriété de bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> Achat de terrains et de bâtiments Bâtiments en gestion propre, en ce compris les droits d'utilisation des bâtiments incorporés dans notre bilan conformément à la norme IFRS 16 Projets de nouvelles constructions à usage interne 	L'activité est alignée sur les critères d'examen technique de l'activité CCM 07.07 portant sur les projets de nouvelles constructions que nous avons menés à bien pendant l'exercice de déclaration. Les bâtiments sont destinés à un usage interne et non pas à des fins de vente. L'évaluation des critères se concentre essentiellement sur les performances énergétiques des bâtiments. L'Appendice A portant sur l'adaptation au changement climatique est d'application pour les autres critères DNSH. La définition des « bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (NZE) » formulée par les pouvoirs publics ne concerne pas les bâtiments industriels (et ce n'est pas non plus le cas dans les pays limitrophes). Aussi, des autres exigences en matière de performances énergétiques de ces bâtiments (en vigueur à partir de 2025), nous déduisons un besoin énergétique pour pouvoir appliquer le critère de la taxinomie de l'UE, en l'occurrence des performances améliorées de 10%. Des informations plus détaillées en la matière sont disponibles dans les questions 9, 145 et 146 de la Communication de la Commission C/2023/267.	✓
CCM 08.01	Traitement de données, hébergement et activités connexes	Gestion de centres de données	Cette activité n'a pas été considérée comme alignée, car elle ne répond pas à l'ensemble des critères d'examen technique, à commencer par une vérification des critères de contribution substantielle par une tierce partie indépendante.	

Eau, économie circulaire, pollution et biodiversité

WTR 02.02	Traitement des eaux urbaines résiduaires	Installation d'épuration des eaux de Hal et son extension	Activité éligible. Évaluation des critères d'examen technique à partir de l'exercice 2024/25.	
CE 03.02	Rénovation de bâtiments existants	Rénovation de succursales et de sites	Activité éligible. Évaluation des critères d'examen technique à partir de l'exercice 2024/25.	

Garanties minimales

Outre les critères d'examen technique, il convient de répondre aux garanties minimales de la taxinomie de l'UE. Ces dernières portent essentiellement sur les **droits humains, la lutte contre la corruption, la taxation et la concurrence loyale**.

Les garanties minimales imposent aux organisations la mise en place de processus conformes aux **Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales** et aux **Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme**.

L'**engagement de Colruyt Group** portant sur les garanties minimales de la taxinomie de l'UE s'inscrit résolument dans le cadre de ces directives. Nous avons évalué les garanties minimales **au niveau du groupe**. Dans le cadre de cette démarche, il a également été tenu compte du rapport de la **Plateforme pour la finance durable** (cf. le rapport final relatif aux garanties minimales) en complément de la taxinomie de l'UE.

Des informations plus détaillées sur la gouvernance d'entreprise / administration durable de Colruyt Group, sont disponibles dans la rubrique « Corporate governance ». Nous nous référons également aux textes relatifs à notre vision publiés sur www.colruytgroup.com : Politique en matière des droits humains, Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption, et Politique fiscale.

Chiffre d'affaires

Selon la définition de la taxinomie de l'UE, le chiffre d'affaires correspond au **chiffre d'affaires consolidé de Colruyt Group** détaillé dans le compte de résultats figurant dans le rapport financier (Compte de résultats consolidé). Conformément aux règles d'évaluation et aux normes IFRS, le chiffre d'affaires des **activités non poursuivies** (activités liées à la SA DATS 24, à la SA Dreamland et à la SA Dreambaby) n'a pas été comptabilisé. Nos règles d'évaluation sont disponibles dans la note 1. Méthodes comptables significatives (voir la rubrique Rapport financier).

Dans le cadre de l'exercice de déclaration 2023/24, le chiffre d'affaires éligible porte, tout comme l'année passée, sur les **activités de notre chaîne de magasins de vélos Bike Republic**, qui représentent 0,39% de notre chiffre d'affaires consolidé total contre 0,42% l'année passée. Dans la mesure où les activités de notre spécialiste du vélo ont passé avec succès l'évaluation des critères d'examen technique, le chiffre d'affaires aligné correspond lui aussi à 0,39%.

CapEx

Le **CapEx renseigné dans le cadre de la taxinomie de l'UE** comporte les dépenses en capital et les investissements qui résultent de regroupements d'entreprises découlant des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, y compris les frais de développement activés et les actifs correspondant à un droit d'utilisation, et à l'exception du goodwill. Les **investissements dans la SA DATS 24, la SA Dreamland et la SA Dreambaby** qui répondent à la définition du CapEx sont pris en compte jusqu'à leur date de classification comme activité non poursuivie.

Le CapEx renseigné dans le cadre de la taxinomie de l'UE peut différer d'**autres investissements renseignés dans le rapport annuel**. Colruyt Group utilise par ailleurs des « *mesures de performances alternatives* » pour produire l'aperçu des investissements.

Le **CapEx total utilisé dans le calcul des indicateurs clés de performance financière** peut être aligné sur les postes renseignés dans les notes 10. *Immobilisations incorporelles* et 11. *Immobilisations corporelles* (voir la rubrique Rapport financier), et se compose comme suit :

Indicateurs clés de performance de la taxinomie de l'UE

En définitive, la taxinomie de l'UE prévoit une **obligation de déclaration financière** relative à l'affectation des flux de trésorerie aux activités éligibles et alignées. La part du **chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses opérationnelles (OpEx)** de ces activités doit figurer dans le rapport.

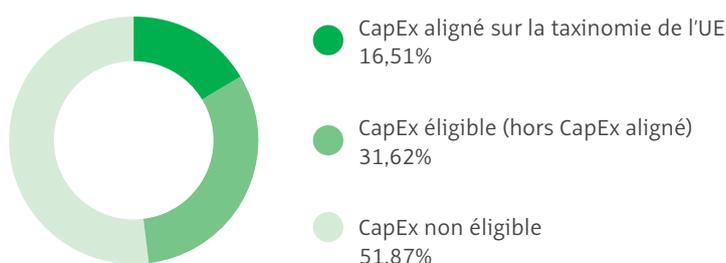
Comme évoqué précédemment, nos **activités principales ne relèvent pas du champ d'application** de la taxinomie de l'UE. En corollaire, une partie significative de nos activités opérationnelles n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des indicateurs clés de performance pour l'instant. Il n'en demeure pas moins que nous avons pour ambition d'être un point de référence en matière d'entrepreneuriat durable dans nos activités de commerce de détail également, et de tenir lieu de source d'inspiration pour la consommation responsable, dans toute la chaîne de valeurs.

Afin d'**éviter tout double comptage**, nous nous sommes appuyés systématiquement sur nos procédures de création des rapports financiers et avons éliminé toutes les transactions intragroupes de la consolidation. L'aperçu complet des informations financières de nos activités éligibles et alignées sur la taxinomie de l'UE est disponible ci-dessous (voir la rubrique Aperçu des indicateurs clés de performance financière).

(en millions EUR)	Note	2023/24
Immobilisations incorporelles	10.	
Acquisitions		54,3
Acquisitions par regroupements d'entreprises		0,9
Immobilisations corporelles	11.	
Acquisitions		400,4
Acquisitions par regroupements d'entreprises		62,8
Élimination du CapEx des transactions de vente et de cession-bail		-10,5
Total CapEx selon la taxinomie de l'UE		507,8

La différence entre le CapEx total selon la définition de la taxinomie de l'UE et les acquisitions d'actifs non courants exposée dans les notes 10 et 11, provient de l'élimination du CapEx des transactions de vente et de cession-bail. Ces montants ont été retirés du calcul pour éviter tout double comptage.

Dans le cadre de l'exercice de déclaration 2023/24, le CapEx total qui relève de la taxinomie de l'UE s'élève à EUR 507,8 millions. L'**intégralité du CapEx éligible** revient en définitive à 48,13%, dont 16,51% de **CapEx aligné**, contre 56,21% pour le CapEx éligible l'année passée, dont 15,01% de CapEx aligné.



La vente de la SA DATS 24 à Virya Energy abaisse le CapEx déclaré des activités **CCM 06.15 et CCM 07.04**. L'affectation du CapEx à l'activité **CCM 07.02** a par ailleurs été affinée. Ainsi, sont désormais pris en considération les projets de rénovation impliquant des travaux réalisés sur l'enveloppe des bâtiments, lesquels pourront par conséquent être alignés, à terme, sur la taxinomie de l'UE. Une part significative des projets qui relevaient jusqu'à présent de l'activité CCM 07.02 également, dépend désormais de l'activité **CE 03.02**. Enfin, l'affectation du CapEx à l'activité CCM 07.07 a elle aussi été affinée. Comme évoqué ci-dessus, nous déduisons pour les bâtiments industriels un besoin énergétique à partir des actuelles exigences en matière de performances énergétiques afin de pouvoir appliquer les critères d'examen technique de la taxinomie de l'UE. En outre, nous prenons en considération non seulement l'achat des bâtiments, mais aussi des terrains.

En février 2023, Colruyt Group s'est livré pour la première fois à l'**émission d'une obligation retail verte** en accord avec les principes de l'ICMA (International Capital Market Association). En conformité avec les obligations adossées à l'émission de cette obligation retail, Colruyt Group a, dans l'intervalle, **publié son rapport d'allocation** sur son site web www.colruytgroup.com. La taxinomie de l'UE nous impose de détailler dans ce rapport la part des éléments qui y sont renseignés comme les affectations des recettes de l'émission. Concrètement, nous déduisons ces montants du **CapEx aligné** dans le rapport de l'exercice 2022/23 (voir le tableau suivant). Cet ajustement donne lieu à un montant s'élevant à EUR 24,7 millions, soit 4,72% de CapEx aligné pour l'exercice précédent si nous tenons compte de l'obligation retail. Le processus d'allocation pour l'exercice 2023/24 n'était pas encore définitivement établi à l'heure où le rapport annuel était encore en cours de rédaction.

Indicateur clé de performance	Unité	2022/23	2022/23, modifié consécutivement à l'émission de l'obligation verte	2023/24
CapEx	en millions EUR	524,0	524,0	507,8
CapEx aligné sur la taxinomie de l'UE	%	15,01	4,72	16,51
CapEx éligible, à l'exception du CapEx aligné sur la taxinomie de l'UE	%	41,20	41,20	31,62
CapEx non éligible	%	43,79	43,79	51,87

OpEx

Selon la taxinomie de l'UE, la définition de l'OpEx se limite aux postes suivants :

- recherche et développement
- mesures de rénovation des bâtiments
- contrats de location à court terme
- entretien et réparation
- autres dépenses directes en rapport avec l'entretien quotidien des immobilisations corporelles réalisé par l'entreprise ou des tiers, et indispensable au fonctionnement continu et efficace desdits actifs

Conformément aux règles d'évaluation et aux normes IFRS, les coûts opérationnels des **activités non poursuivies** (activités liées à la SA DATS 24, à la SA Dreamland et à la SA Dreambaby) n'ont pas été comptabilisés, pour l'exercice 2022/23 comme pour l'exercice 2023/24. Les chiffres renseignés pour l'exercice 2022/23 portaient uniquement sur les activités liées à la SA DATS 24 en tant qu'activités abandonnées.

La définition ci-dessus ne correspond pas à la manière dont Colruyt Group calcule et renseigne l'OpEx dans le rapport annuel financier. Conformément à la définition de la taxinomie de l'UE, **la méthode de calcul de l'OpEx appliquée à l'exercice 2023/24 est en tout point identique à celle utilisée lors de l'exercice 2022/23**. Pour l'**exercice de déclaration 2023/24**, l'OpEx peut être aligné sur les postes renseignés dans les notes 5 et 10, et se compose comme suit :

(en millions EUR)	Note	2023/24
Loyers et charges relatives à la location	5.	52,5
Maintenance et réparations	5.	94,9
Frais de personnel interne liés à la maintenance et aux réparations		37,1
Coûts relatifs à la recherche et au développement	10.	45,8
Élimination des comptages doubles		-3,1
Total OpEx selon la taxinomie de l'UE		227,2

L'OpEx des activités éligibles s'élève à 10,85% et celui des activités alignées à 3,07% de l'OpEx total qui relève de la taxinomie de l'UE. Ces chiffres se montaient respectivement à 10,09% et à 2,27% l'année passée.

Bien que la méthode de calcul n'ait pas changé depuis l'année passée, l'affectation de l'OpEx à l'activité **CCM 07.02** a toutefois été affinée. Dans la mesure où cette activité est, en principe, réalisée sur la base de projets, nous cessons d'intégrer son OpEx. Comme expliqué précédemment, nous ne considérons plus l'activité **CCA 08.02** comme une activité éligible. Cette activité s'accompagnait d'un OpEx relativement élevé. Enfin, la vente de la SA DATS 24 à Virya Energy n'est pas sans conséquence sur l'activité **CCM 07.04**.

Il n'est actuellement pas possible de retirer de nos systèmes l'ensemble des flux de trésorerie relatifs à l'OpEx. En corollaire, une partie de l'OpEx renseigné a été calculée sur la base de paramètres financiers et opérationnels.

Aperçu des indicateurs clés de performance financière

Chiffre d'affaires

exercice 2023/24

Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3) en millions EUR	Part du chiffre d'affaires, 2023/24 (4) %	Critères de contribution substantielle							Critères DNSH (absence de préjudice important)							Part du chiffre d'affaires alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), 2022/23 (18) %	Catégorie activité habilitante (19) H	Catégorie activité transitoire (20) T
				Atténuation du changement climatique (5) OUI; NON; N/EL	Adaptation au changement climatique (6) OUI; NON; N/EL	Eau (7) OUI; NON; N/EL	Pollution (8) OUI; NON; N/EL	Économie circulaire (9) OUI; NON; N/EL	Biodiversité (10) OUI; NON; N/EL	Atténuation du changement climatique (11) OUI; NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI; NON	Eau (13) OUI; NON	Pollution (14) OUI; NON	Économie circulaire (15) OUI; NON	Biodiversité (16) OUI; NON	Garanties minimales (17) OUI; NON				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	CCM 06.04	42,1	0,39%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,42%			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1.)		42,1	0,39%														0,42%			
Dont habilitantes		0,0	0,00														0,00	H		
Dont transitoires		0,0	0,00														0,00	T		
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL											
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2.)		0,0	0,00															0,00		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1. + A.2.)		42,1	0,39%															0,42%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)		10.802,7	99,61%																	
TOTAL		10.844,8	100,0%																	

	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, 2023/24 (4)	Critères de contribution substantielle						Critères DNSH (absence de préjudice important)						Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignés sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), 2023/23 (18)	Catégorie activée habitante (19)	Catégorie activée transitoire (20)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)				
Activités économiques (1)		en millions EUR	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Boisement	CCM 01.01	0,8	0,16%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,18%		
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 03.06	1,6	0,32%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,21%	H	
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique	CCM 06.04	2,8	0,56%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	1,22%		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 06.05	29,9	5,89%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	4,03%		T
Transport routier de fret	CCM 06.06	0,8	0,16%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,25%		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 06.15	0,0	0,01%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,20%	H	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 07.03	3,7	0,73%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,07%	H	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 07.04	1,5	0,29%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,88%	H	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 07.06	2,1	0,42%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,47%	H	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 07.07	40,4	7,96%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	7,51%		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1.)		83,7	16,51%														15,01%		
Dont habitantes		8,9	1,75%														1,83%	H	
Dont transitoires		29,9	5,89%														4,03%		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
Transport et distribution d'électricité	CCM 04.09	0,5	0,11%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,10%		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 06.05	11,6	2,28%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								2,17%		
Transport routier de fret	CCM 06.06	4,9	0,97%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,32%		
Construction de bâtiments neufs	CCM 07.01	3,4	0,67%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,00%		
Rénovation de bâtiments existants	CCM 07.02	31,3	6,16%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								16,80%		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 07.07	94,4	18,60%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								21,81%		
Rénovation de bâtiments existants	CE 03.02	14,4	2,84%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL										
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2.)		160,5	31,62%														41,20%		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1. + A.2.)		244,2	48,13%														56,21%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		263,6	51,87%																
TOTAL		507,8	100,00%																

Activités économiques (1)	Code (2)	OpEx (3) en millions EUR	Part des OpEx 2023/24 (4) %	Critères de contribution substantielle						Critères DNSH (absence de préjudice important)						Garanties minimales (17) OUI; NON	Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.) 2022/23 (18) %	Catégorie activité habilitante (19) H	Catégorie activité transitoire (20) T	
				Atténuation du changement climatique (5) OUI; NON; N/EL	Adaptation au changement climatique (6) OUI; NON; N/EL	Eau (7) OUI; NON; N/EL	Pollution (8) OUI; NON; N/EL	Economie circulaire (9) OUI; NON; N/EL	Biodiversité (10) OUI; NON; N/EL	Atténuation du changement climatique (11) OUI; NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI; NON	Eau (13) OUI; NON	Pollution (14) OUI; NON	Economie circulaire (15) OUI; NON	Biodiversité (16) OUI; NON					
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 03.06	2,3	1,02%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0	0,60%	H	
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	CCM 06.04	0,7	0,30%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0	0,32%		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 06.05	3,2	1,40%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0	1,05%		T
Transport routier de fret	CCM 06.06	0,8	0,35%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0	0,10%		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 06.15	0,0	0,00%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0	0,13%	H	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 07.06	0,0	0,00%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0	0,06%	H	
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1.)		7,0	3,07%															2,27%		
Dont habilitantes		2,3	1,01%															0,79%	H	
Dont transitoires		3,2	1,41%															1,05%		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL											
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 06.05	7,5	3,30%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									3,33%		
Transport routier de fret	CCM 06.06	9,5	4,18%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									3,94%		
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 08.01	0,5	0,24%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0,55%		
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	WTR 02.02	0,1	0,06%	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL											
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2.)		17,6	7,79%															7,83%		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1. + A.2.)		24,6	10,85%															10,09%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		202,6	89,15%																	
TOTAL		227,2	100,00%																	

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	OUI/NON
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	0/0/NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	0/0/NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	0/0/NON

Ligne	Activités liées au gaz fossile	OUI/NON
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	0/0/NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	0/0/NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	0/0/NON

Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

Champ d'application

Nous avons été mandatés par Colruyt Group (« l'Entreprise ») pour réaliser une mission d'assurance limitée conformément à la norme internationale « Missions d'assurance autres que les audits ou les examens d'informations financières historiques » (« ISAE 3000 (Révisée) »), ci-après dénommées « la Mission », afin d'émettre une conclusion portant sur indicateurs de durabilité de l'Entreprise tels que définis à l'Annexe 1 du présent rapport (« l'Objet ») et qui se retrouvent dans le Rapport annuel (« le Rapport ») de Colruyt Group pour pour l'exercice clôturé au 31 mars 2024.

À l'exception de ce qui est décrit dans le paragraphe précédent, qui précise le périmètre de notre mission, nous n'avons pas exécuté de procédures d'assurance à l'égard des autres informations reprises dans le Rapport et, par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur ces informations.

Critères appliqués par Colruyt Group

Pour préparer le Rapport annuel, Colruyt Group a adhéré aux principes des Objectifs de Développement Durable (ODD) et a appliqué les critères du Greenhouse Gas Protocol, ainsi qu'un ensemble de critères de propres tels que décrits dans le Rapport (« les Critères »).

Responsabilités de Colruyt Group

La direction de Colruyt Group est responsable de la sélection des Critères et de la présentation de l'Objet dans tous les aspects significatifs conformément à ces Critères. Cette responsabilité comprend l'établissement et le maintien d'un contrôle interne adéquat, la fiabilité des informations sous-jacentes ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations pour la préparation de l'Objet, de manière à ce qu'il soit exempt d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion relative à l'Objet sous la forme d'une assurance limitée à partir d'informations utiles que nous avons obtenues.

Nous avons conduit notre mission d'assurance limitée conformément à la norme internationale « Missions d'assurance autres que les audits ou les examens d'informations financières historiques » (ISAE 3000 révisée). Ces normes requièrent que notre mission soit planifiée et exécutée de manière à exprimer une conclusion sur le point de savoir si nous avons connaissance de modifications importantes à apporter à l'objet du contrôle pour qu'il soit conforme aux critères, et à émettre un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent de notre jugement, y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Une mission d'assurance limitée conformément à ISAE 3000 (Revisée) implique de juger du caractère approprié de l'application des Critères utilisés par l'Entreprise pour définir l'Objet, d'évaluer les risques d'anomalies significatives provenant de fraudes ou d'erreurs, de répondre à ces risques selon les circonstances et d'évaluer la présentation dans son ensemble des indicateurs de durabilité qui font l'Objet de la Mission. Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont moins étendues que celles mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable, y compris une compréhension du contrôle interne, et les procédures effectuées en réponse aux risques identifiés. Une mission d'assurance limitée consiste à s'informer, principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'Objet et des informations concernées, et à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures appropriées. Un degré de certitude plus élevé, c'est-à-dire une mission d'assurance raisonnable, exigerait la mise en œuvre de procédures plus étendues.

Nous estimons que les informations obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder nos conclusions en matière d'assurance limitée.

Notre indépendance et notre contrôle de qualité

Nous nous conformons aux règles d'indépendance et aux autres exigences éthiques du Code international de déontologie des comptables professionnels (y compris les Normes internationales d'indépendance) du Comité de l'International Ethics Standards Board for Accountants, et disposons des compétences et de l'expérience nécessaires pour mener à bien cette mission d'assurance.

Notre cabinet applique la norme International Standard on Quality Management 1, qui nous oblige à concevoir, mettre en œuvre et exploiter un système de gestion de la qualité, en ce compris des politiques ou des procédures relatives à la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée varient en nature et en timing et sont moins étendues que pour une mission d'assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est sensiblement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance raisonnable avait été réalisée.

Une mission d'assurance limitée consiste à obtenir des informations, en particulier de la part des personnes responsables de la préparation de l'Objet et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure que nous estimons appropriée.

Bien que nous ayons pris en compte l'efficacité du contrôle interne de la direction lors de la détermination de la nature et de l'étendue de nos procédures, notre mission d'assurance n'était pas conçue pour fournir une assurance sur le contrôle interne. Nos procédures n'incluaient pas de tests de contrôles ni de procédures relatives à la vérification de l'agrégation ou du calcul des données au sein des systèmes informatiques.

Nos procédures incluait, entre autres:

- Avoir une compréhension des processus de reporting concernant l'Objet ;
- Évaluer l'application cohérente des Critères ;
- Évaluer la pertinence des critères propres à l'Entreprise au regard de la pertinence, de l'exhaustivité, de fiabilité, d'objectivité et de transparence ;
- Réaliser des interviews avec la direction et les membres du personnel responsables de la collecte et de l'agrégation de l'information ainsi que de l'exécution des contrôles internes relatifs à l'Objet ;
- Réaliser des interviews avec le personnel responsable de la présentation de l'Objet dans le Rapport ;
- Obtenir une documentation interne et externe correspondant à l'Objet ;
- Procéder à une revue analytique des données et des tendances concernant l'Objet ;
- Effectuer des tests de détail limités et rapprocher ces informations avec les factures à l'appui ou d'autres documents justificatifs ;
- Évaluer la présentation dans son ensemble de l'Objet dans le Rapport.

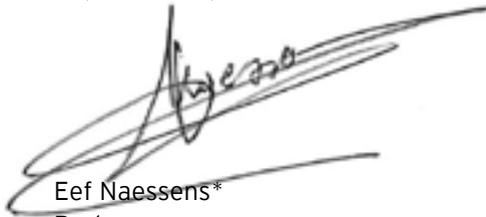
Nous avons également réalisé d'autres procédures que nous avons considérées nécessaires dans les circonstances.

Conclusion

Sur base de notre mission d'assurance limitée, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les indicateurs de durabilité de l'Entreprise tels que définis à l'Annexe 1 incluse dans le Rapport annuel de Colruyt Group pour l'exercice clôturé au 31 mars 2024, ne sont pas présentés, dans tous leurs aspects significatifs, en conformité avec les Critères.

Diegem, le 29 juillet 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par



Eef Naessens*
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

25EN0007

Annexe 1 - Liste des indicateurs de durabilité sur lesquels une assurance limitée est fournie

KPI	Quantité	Unité de mesure	Période couverte par le périmètre
Émissions de gaz à effet de serre scope 1	81.336	Tonnes CO ₂ équivalents ("TCO ₂ eq")	1/1/2023-31/12/2023
Émissions de gaz à effet de serre scope 2 : fondé sur la localisation	28.930	TCO ₂ eq	1/1/2023-31/12/2023
Émissions de gaz à effet de serre scope 2 : fondé sur le marché	803	TCO ₂ eq	1/1/2023-31/12/2023
Intensité des émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2	7,6	TCO ₂ eq par million EUR de chiffre d'affaires	Numérateur: 1/1/2023-31/12/2023 Dénominateur:1/4/2023-31/3/2024
Consommation énergétique totale de Colruyt Group	587.119	Mégawattheure ("MWh")	1/1/2023-31/12/2023
Consommation énergétique totale provenant de sources fossiles	308.202	MWh	1/1/2023-31/12/2023
Consommation énergétique totale provenant de sources non fossiles	278.917	MWh	1/1/2023-31/12/2023
Intensité énergétique	54,1	MWh par million EUR de chiffre d'affaires	Numérateur: 1/1/2023-31/12/2023 Dénominateur:1/4/2023-31/3/2024